NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1820e SÉANCE : 12 MARS 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1820/Rev.2) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La situation à Chypre :
Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1820ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 12 mars 1975, à 15 h 30.

Président : M. Fernando SALAZAR (Costa Rica).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1820/Rev.2)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation à Chypre :
   Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625).

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :
Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625)

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Conformément à la décision prise à la 1813e séance du Conseil, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les representants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à participer, sans droit de vote, au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Clerides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Caravannis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Conformément aux décisions prises aux 1815e, 1816e et 1817e séances et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants de la Bulgarie, de l'Arabie saoudite et de la Roumanie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil pour participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Grozev (Bulgarie), M. Baroody (Arabie saoudite) et M. Datcu (Roumanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Les membres du Conseil ont sous les yeux un projet de résolution distribué sous la cote S/11657. Comme tous le savent, ce projet de résolution a été mis au point au cours de longues consultations. En ma qualité de Président, je soumets maintenant au Conseil ce projet de résolution, qui est le fruit de longs efforts. Au cours de nos consultations, les membres du Conseil sont convenus que les déclarations seraient faites après l'adoption du projet. Par conséquent, je propose maintenant au Conseil d'adopter sans le mettre aux voix le projet de résolution. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le projet de résolution est adopté.

Le projet de résolution est adopté[1].

4. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais faire la déclaration suivante en ma qualité de Président du Conseil de sécurité :

5. Aux termes de la résolution que le Conseil vient d'adopter, le Secrétaire général est prié de faire rapport au Conseil à tout moment qu'il jugera approprié et, compte tenu des vues des parties intéressées, sur tout élément nouveau, qui, à son avis, pourrait faciliter la conclusion rapide et heureuse des négociations conformément aux dispositions de la résolution.

6. Je crois parler également au nom du Conseil en disant que le mieux serait que les négociations entre les parties aient normalement lieu au Siège des Nations Unies. Je crois comprendre que le Secrétaire général a l'intention de consulter les parties sur toutes les modalités des entretiens.

7. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) *[interprétation du russe]* : Le Conseil de sécurité arrive au terme de son examen de la question de la situation à Chypre portée devant le Conseil par le Gouvernement de la République de Chypre. Aujourd'hui, étant donné que le Conseil a adopté sa résolution sur cette question, ma délégation croit devoir faire une déclaration pour expliquer son vote, et en même temps, faire le bilan, pour ainsi dire, de la discussion concernant cette question au Conseil.

8. Tous les membres du Conseil, les parties intéressées, les autres Etats Membres des Nations Unies et le Secrétaire général ont pris une part active à la discussion de cette question. Dans leurs déclarations, le Secrétaire général, les membres du Conseil de sécurité et la plupart des orateurs des autres pays ont fait ressortir la gravité de la crise chypriote, créée par une intervention militaire étrangère, par une ingérence politique étrangère flagrante dans les affaires intérieures de Chypre, par la non application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question de Chypre et par les actions unilatérales de la communauté turque.

9. Comme l'ont noté presque tous les orateurs, la situation à Chypre et dans ses environs reste tendue et lourde du danger d'une nouvelle explosion, ce qui signifie une menace directe à la paix et à la sécurité dans la Méditerranée orientale. Contrairement aux décisions claires et non équivoques prises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à cet égard, l'intervention militaire étrangère dans les affaires de la République de Chypre se poursuit. Chypre est un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et participe activement au mouvement des non-alignés. Pourtant, des troupes étrangères stationnent toujours sur le territoire de la République de Chypre, sapant sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale et violant les règles admises du droit international et les buts et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. L'ingérence extérieure flagrante dans les affaires intérieures de la République de Chypre se poursuit. Les Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, sont empêchés de participer directement au règlement de la question.

10. Parallèlement, presque tous les membres du Conseil de sécurité et d'autres orateurs ont noté que les actions unilatérales des dirigeants de la communauté turque pour créer une structure séparée dans la partie du territoire de la République de Chypre occupée par les troupes turques avaient encore aggravé la situation à Chypre et dans ses environs. Il n'est pas difficile de se rendre compte que tout cela avait pour but de consolider l'état de choses résultant de l'ingérence extérieure dans les affaires de la République de Chypre.

11. Presque tous les membres du Conseil et tous ceux qui ont participé au débat sur ce point au Conseil ont dit que l'action des dirigeants de la communauté turque avait compromis le déroulement de négociations intercommunautaires libres de toute ingérence et diktats de l'extérieur, conditions précisées par la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. La plupart des orateurs ont dit que cet acte était une violation de la résolution en question et des résolutions du Conseil sur Chypre. Comme chacun sait, les résolutions des Nations Unies appuient le Gouvernement légitime de Chypre et disent qu'il faut garantir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Elles exigent le retrait immédiat des troupes étrangères et la possibilité pour la population de Chypre de résoudre elle-même les questions relevant de la structure nationale de la République.

12. Au cours de la discussion, des membres du Conseil et des représentants d'autres Etats ont réaffirmé qu'ils reconnaissaient un seul gouvernement à Chypre : le Gouvernement légitime de la République de Chypre, dirigé par le président Makarios. Comme l'a noté à juste titre le Président du Conseil, dans la déclaration qu'il a faite en sa qualité de représentant du Costa Rica [*1819e séance*], le sentiment général, parmi les membres du Conseil, est que le Gouvernement de Chypre, avec à sa tête le président Makarios, est le seul Gouvernement légitime de la République de Chypre. Le Conseil de sécurité ne peut réellement parler et trancher de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre sans reconnaître le Gouvernement chypriote légitime, même si cela ne plaît pas à tout le monde.

13. Tous les membres du Conseil et d'autres orateurs — en premier lieu toutes les parties intéressées, Chypre, la Grèce et la Turquie — ont déclaré catégoriquement qu'il fallait protéger la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et n'admettre aucun acte visant au partage de Chypre ou à son union avec un autre Etat quel qu'il soit.

14. La discussion actuelle sur la question de Chypre au Conseil de sécurité a fait ressortir une fois de plus la nécessité urgente de régler la crise de Chypre sur la base de l'application aussi rapide et efficace que possible des décisions des Nations Unies sur la question. Les débats ont également démontré la nécessité pour les Nations Unies de participer par le truchement de l'organe chargé principalement du maintien de la paix et de la sécurité — le Conseil de sécurité — aux négociations sur Chypre. Les négociations, comme l'ont dit les membres du Conseil dans leurs déclarations, doivent se dérouler à l'abri de toute pression et de tout diktat.

15. A cet égard, la majorité des membres du Conseil ont condamné catégoriquement les activités séparatistes et unilatérales qui ont ébranlé les négociations et les ont plongées dans une impasse. Comme les membres du Conseil l'ont dit ici, à juste titre, et au premier chef les représentants des pays non-alignés, la République-Unie du Cameroun, la Guyane et la République-Unie de Tanzanie, une condition *sine qua non* de la solution de la question de Chypre fondée sur les principes essentiels de la Charte doit être le retrait aussi rapide que possible de toutes les troupes étrangères du territoire de Chypre et la cessation de l'ingérence étrangère dans les affaires internes de cette république.

16. Force nous est d'accepter l'avis du Secrétaire général qui nous dit que le monde entier est d'avis que

"les Nations Unies peuvent et doivent assumer leurs responsabilités dans ce domaine. En fait, le problème chypriote est une épreuve cruciale de l'efficacité et de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies". [*1814e séance, par. 8.*]

17. La délégation soviétique continue de croire fermement que le règlement réel et durable de la crise de Chypre ne peut se faire qu'à l'intérieur d'une instance internationale représentative et large, dans le cadre des Nations Unies.

18. En ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil, ma délégation estime nécessaire de faire la déclaration suivante.

19. Nous aurions, bien entendu, préféré le projet de résolution qui a été élaboré et distribué par la délégation de Chypre. Si ce projet avait été adopté par le Conseil, il aurait pu servir de point de départ au règlement juste et rapide de la question de Chypre, conformément aux principes de la Charte et aux décisions du Conseil et de l'Assemblée sur Chypre.

20. Le projet de résolution préliminaire, préparé par le groupe des membres des pays non-alignés du Conseil, était déjà plus faible, même s'il conservait la prémisse solide d'un juste règlement de la crise de Chypre, avec la participation directe du Conseil de sécurité, sur la base de ses résolutions bien connues.

21. La délégation de l'URSS et d'autres délégations au Conseil de sécurité et au sein des Nations Unies dans leur ensemble s'attendaient naturellement — et à juste titre — à ce que les auteurs du projet de résolution prennent une initiative plus active et plus fructueuse qui aurait vraiment permis d'aboutir à une solution de la situation dangereuse et critique qui règne à Chypre, et qui aurait protégé davantage la République de Chypre, participant actif au mouvement non-aligné, de l'intervention militaire étrangère continue et de l'ingérence étrangère flagrante dans ses affaires internes.

22. Nous avons écouté avec intérêt les déclarations de fond faites avec beaucoup de compétence par les représentants des Etats membres non-alignés du Conseil. Ces déclarations ont souligné la profonde inquiétude des pays non-alignés devant l'ingérence étrangère continue et les forces étrangères qui luttent contre la République de Chypre sans défense. Tout le monde était en droit de s'attendre à ce que le Conseil de sécurité trouve des idées et des mesures concrètes pour résoudre la crise de Chypre, grâce à la force importante que constitue le mouvement non-aligné aux Nations Unies, dont la République de Chypre est un membre actif. Mais, hélas, ce n'est pas ce qui s'est passé. Le projet des non-alignés n'a même pas officiellement vu le jour et nous ne pouvons que le regretter.

23. L'initiative a donc été prise par les pays occidentaux. Le projet de résolution qu'ils ont préparé est, pour des raisons évidentes, encore plus faible que ne l'était le projet des pays non-alignés, particulièrement pour ce qui est des négociations sur Chypre.

24. La résolution que nous avons adoptée contient des éléments positifs, tels que, par exemple : réaffirmation de la reconnaissance du Gouvernement de Chypre comme seul gouvernement légitime de la République de Chypre; disposition concernant l'inadmissibilité de toute activité portant atteinte à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre; inadmissibilité de toute tentative de sécession de l'île, de rattachement ou d'union avec tout autre pays. Elle contient également — tout au plus sous la forme de regret — une condamnation de fait des activités unilatérales des dirigeants de la communauté turque à Chypre, qui ont proclamé un Etat séparé dans la partie de l'île occupée par les troupes turques; nous y trouvons une autre disposition, à savoir que ces actes séparatistes ne doivent pas préjuger le règlement politique définitif à Chypre; et, enfin, la résolution contient un appel pour que soit appliquée, d'une façon urgente et efficace, la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, que d'ailleurs le Conseil de sécurité a faite sienne.

25. Ma délégation relève ces dispositions de principe qui sont conformes à la position de l'Union soviétique en ce qui concerne la question de Chypre. Cependant, cette résolution contient également divers défauts qui l'affaiblissent. Nous pensons principalement aux dispositions relatives à la reprise des négociations à Chypre. Comme je l'ai déjà dit, ma délégation continue d'être profondément convaincue que le règlement de la crise chypriote ne peut se faire qu'à l'intérieur d'une instance internationale représentative et large, dans le cadre des Nations Unies, avec la participation de tous les membres du Conseil de sécurité et d'un groupe de pays non-alignés. Seule une instance internationale de ce genre, dans le cadre des Nations Unies, pourrait véritablement garantir la solution objective, efficace et juste du problème dans l'intérêt du peuple chypriote. Nous regrettons que la proposition juste de l'Union soviétique se soit heurtée à une résistance aussi obstinée des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la Chine.

26. La discussion au Conseil de sécurité, comme tout le monde a pu le voir, a fait apparaître une entente entre les membres du Conseil sur la nécessité de rechercher une nouvelle méthode pour relancer et poursuivre les négociations sur Chypre. L'immense majorité des membres du Conseil ont appuyé directement la proposition et l'opinion du Secrétaire général sur la nécessité de rechercher une nouvelle méthode concernant les négociations. Et, comme on l'a déjà dit, les négociations, en effet, ne peuvent pas se poursuivre et aboutir sur les bases antérieures, c'est-à-dire dans un face à face entre les représentants des deux communautés. Et même si chacune des deux

parties s'adjoignait des représentants de la Grèce et de la Turquie, le caractère de la procédure et le fond des négociations ne changeraient pas pour autant. Tout resterait pareil et un nouvel échec de ces négociations serait inévitable.

27. La résolution prévoit la participation du Secrétaire général aux négociations, mais d'une manière qui n'est pas assez clairement définie. A notre avis, c'est là une grande faiblesse de la résolution. Le Secrétaire général, cependant, conformément à la formule adoptée, doit, sur les instructions du Conseil de sécurité, orienter ces négociations. Donc, malgré la généralisation et la faiblesse de la formule, l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle important dans les négociations qui doivent reprendre à propos de Chypre par l'intermédiaire du Secrétaire général qui a reçu pouvoirs du Conseil de sécurité.

28. Le Président du Conseil de sécurité, le Ministre des relations extérieures du Costa Rica, faisant le point de la discussion sur la question de Chypre au sein du Conseil, a noté très justement le consensus qui s'est fait jour parmi les membres du Conseil, selon lequel le Conseil ne devrait pas seulement contribuer à créer une atmosphère favorable à la reprise et au progrès des négociations, mais encore, et là je cite les paroles du Président : "le Conseil de sécurité a l'obligation de veiller au déroulement des négociations et d'obtenir, de la façon la plus efficace possible, que les parties trouvent des formules nouvelles pour un règlement pacifique" [*1819e séance, par. 25*].

29. La participation du Secrétaire général aux entretiens et l'obligation qui lui incombe, au titre de la résolution, de faire rapport au Conseil de sécurité des progrès réalisés donneront au Conseil la possibilité de suivre l'évolution des négociations et de prendre en temps opportun les mesures voulues, le cas échéant.

30. Je tiens à relever que les pays de l'OTAN avaient éliminé du premier projet des pays non-alignés une disposition tendant à la création d'un groupe de membres du Conseil devant participer aux négociations. Qu'est-ce que cela nous indique ? C'est là une nouvelle preuve flagrante du fait que certains milieux de l'OTAN poursuivent leurs efforts en vue de tenir les Nations Unies et leur organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, à l'écart du règlement de la question chypriote, et ce bien que le Conseil de sécurité s'occupe depuis nombre d'années de la question de Chypre, puisqu'elle ne quitte pas l'ordre du jour du Conseil.

31. On a l'impression que ces milieux ont tellement peur de voir l'Organisation des Nations Unies s'occuper du problème chypriote qu'ils ne peuvent même pas accepter une proposition bien modeste tendant à ce que la résolution du Conseil de sécurité comprenne une disposition précise selon laquelle le Secrétaire général présiderait lui-même les entretiens sur Chypre.

32. Tout cela confirme nettement la justesse de l'opinion qu'a donnée dès le début l'Union soviétique sur la situation à Chypre et dans ses environs. On peut y voir aussi le désir de résoudre le problème de Chypre non pas dans le cadre des Nations Unies ou avec la participation du Conseil de sécurité, mais dans le cercle restreint de l'OTAN, derrière des portes closes, dans le dos des Nations Unies et au détriment des intérêts de la République de Chypre et de son peuple.

33. Pour conclure, la délégation soviétique juge donc opportun de répéter une fois de plus que l'URSS continue d'être convaincue qu'un règlement véritable, juste et durable de la crise chypriote ne pourra être trouvé que dans une instance internationale représentative large et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et non pas dans le cercle étroit de l'OTAN.

34. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil le 4 mars, j'ai dit que le débat avait, à l'époque, été long. Nous sommes aujourd'hui le 12 mars, et je ne crois pas que l'on pourrait dire que j'exagère si je qualifiais maintenant nos discussions de prolongées. Mais, à la différence de certaines autres délégations peut-être, je ne pense pas que les trois dernières semaines aient été du temps perdu. Elles ont été consacrées à des consultations approfondies et parfois épuisantes entre les parties, les membres du Conseil et le Secrétaire général pour voir jusqu'à quel point il existait en fait un terrain d'entente sur lequel on puisse fonder un projet de résolution. La responsabilité primordiale du Conseil dans ce domaine demeure exactement la même à savoir que le Conseil doit faire de son mieux pour assurer la reprise des entretiens intercommunautaires dans les meilleures conditions possibles; je crois que le projet de résolution que nous venons d'adopter reflète ce fait.

35. Malheureusement, comme les membres du Conseil le savent fort bien, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur un projet qui obtienne le plein appui des parties. Mais trois semaines de débat et les efforts infatigables de tant de personnes démontrent sûrement combien nous avons, au sein du Conseil, tenté d'être équitables et d'élaborer un projet de résolution qui ne mette pas en danger les intérêts essentiels de l'une ou l'autre des parties.

36. Ma délégation a appuyé la résolution parce que, à notre avis, elle atteint ce but primordial, même si les parties font encore des difficultés pour certains passages. De plus, ma délégation a appuyé la résolution parce que nous pensons que ces difficultés ne sont pas et ne devraient pas être considérées comme mettant en péril les intérêts vitaux de l'une ou l'autre des parties directement intéressées.

37. En ce qui concerne le paragraphe 6 du projet de résolution — qui, comme on le sait, a été le prin-

cipal sujet de désaccord entre les parties — je regrette qu'en dépit de tous nos efforts, nous n'ayons pas pu trouver une formule acceptable pour tous. Néanmoins, le texte final répond aux exigences essentielles pour un nouveau cadre de négociation qui permette la participation directe du Secrétaire général et, en même temps, il n'affecte en rien, à notre avis, le rôle principal que seuls les représentants des deux communautés peuvent jouer. Après tout, eux seuls peuvent et doivent se mettre d'accord sur un règlement constitutionnel pour Chypre.

38. En ce qui concerne le lieu de ces entretiens, il ressort clairement de votre déclaration, Monsieur le Président, qu'il semble au Conseil que le plus pratique serait que les entretiens aient normalement lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et il est bon que nous attirions l'attention sur ce fait. Mais nous devons reconnaître qu'il y a d'autres problèmes à résoudre en ce qui concerne ces entretiens; nous pensons donc qu'il est bon que le Secrétaire général consulte les parties quant au lieu et aux autres modalités en la matière, comme nous avons cru comprendre qu'il s'est engagé à le faire.

39. Monsieur le Président, tous les membres du Conseil ont apporté leur contribution propre à la mise au point de cette résolution. Les trois membres du Conseil qui appartiennent à la communauté économique européenne (CEE) ont été actifs ensemble. Nous avons essayé de cette façon, de refléter l'intérêt constant des chefs de gouvernement des neuf pays membres de la Communauté, intérêt qui a été exprimé à nouveau pas plus tard qu'hier à Dublin. Mais je pense qu'il y a lieu de rendre tout particulièrement certains hommages.

40. Tout d'abord, je voudrais dire que, de l'avis de ma délégation, les pays non-alignés membres du Conseil ont joué un rôle primordial dans l'effort commun qui a mené à l'adoption du projet; nous leur en sommes, quant à nous, fort reconnaissants. Je crois aussi que nos activités communes au cours de cette première série de réunions du Conseil en 1975 ont constitué un précédent heureux.

41. Puis, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, qui, de la façon infatigable que nous connaissons, a essayé avec force et habileté de réduire les divergences existant entre les parties. S'il n'a pu combler entièrement l'écart, je crois néanmoins qu'il a réussi à le reduire dans une mesure telle que nous avons pu voir clairement ce qui était essentiel pour les deux parties et ce qui ne l'était pas, et il a ainsi permis à ceux qui ont officiellement rédigé le projet de résolution d'être assurés que le texte définitif tenait compte comme il convient des points de vue des deux parties.

42. Enfin, Monsieur le Président, c'est à vous que je m'adresse. Il est rare, en fait, qu'un membre du Conseil envoie son ministre des relations extérieures pour siéger. Ma délégation estime, en l'occurrence, qu'en venant à New York, M. Facio a apporté une contribution utile à nos efforts. Il a réussi à apporter des idées nouvelles et imaginatives sur la façon de présider ainsi qu'un grand dévouement qui nous ont permis de mettre au point une résolution qui soit généralement acceptable.

43. Monsieur le Président, mes dernières paroles s'adressent aux parties au différend. Ces derniers jours ont été des jours difficiles pour les membres du Conseil et pour les parties. Il a semblé parfois qu'au fur et à mesure que le temps passait et que la question de Chypre devenait plus urgente, ici, à New York, nous perdions notre temps à discuter des subtilités de la langue anglaise. S'il en est ainsi, nous devons tous en partager la responsabilité, parce que je ne crois pas que le monde aurait facilement compris que, pour une question de sémantique, l'organe principal des Nations Unies, auquel la sécurité mondiale est confiée, n'ait pas réussi à parvenir à un accord. C'est pourquoi je demande instamment aujourd'hui aux parties de voir plus loin que le simple texte de la résolution et d'examiner plutôt les réalités qu'il cache. Je crois que nous devrions maintenant tous mettre nos dictionnaires de côté. Peut-être les avons-nous trop utilisés au cours de cette dernière semaine. La responsabilité de ceux qui sont le plus directement intéressés est certes considérable, mais dans la mesure où la communauté internationale peut faire entendre une seule voix, je crois qu'elle demande aujourd'hui à ceux qui doivent négocier de le faire avec sérieux et de toute urgence. Monsieur le Président, voilà le message de la résolution que nous venons d'adopter, et c'est dans ce sens que j'en fais l'éloge.

44. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire combien je suis heureux de vous voir présider le Conseil ce mois-ci. La décision du Gouvernement costa-ricien de voir son ministre des relations extérieures occuper la présidence au cours de la première semaine de la présidence de Costa Rica est un honneur pour le Conseil. Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir continué l'éminent rôle joué par votre Ministre des relations extérieures en nous aidant à élaborer la résolution que le Conseil vient d'adopter.

45. Je rends aussi hommage au Secrétaire général, qui a consacré beaucoup d'efforts à réduire les divergences entre les parties intéressées.

46. Je saisis cette occasion pour remercier M. Huang Hua, représentant de la Chine d'avoir présidé avec tant de compétence nos travaux en février.

47. La délégation japonaise est très satisfaite de l'adoption de cette résolution par consensus, étant donné qu'elle a été rédigée avec soin, d'une manière équilibrée, de façon à tenir compte dans toute la mesure du possible des points de vue des parties inté-

ressées, et que les membres du Conseil ont déployé beaucoup d'efforts pour parvenir à un résultat satisfaisant dans la situation complexe créée à la suite de la crise actuelle à Chypre. Cependant, nous l'avons fait avec quelque hésitation, parce que certaines des parties directement intéressées n'étaient pas pleinement satisfaites. Néanmoins, nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées feront preuve d'un esprit de coopération et que notre décision d'aujourd'hui aboutira à la reprise des conversations entre les représentants des deux communautés, sous les auspices du Secrétaire général et sous sa direction le cas échéant.

48. Nous pensons que ce rôle accru du Secrétaire général, contribuera, comme la résolution dans son ensemble, à créer l'atmosphère nouvelle qui est certes nécessaire si l'on veut surmonter les obstacles à un règlement juste et durable.

49. De toute façon, ma délégation pense que tous les auteurs du projet de résolution, notamment ceux qui ont joué un rôle actif dans son élaboration, méritent la gratitude des autres membres du Conseil pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour trouver l'approche nouvelle, que le Conseil vient enfin d'accepter.

50. Les membres du Conseil se rappelleront peut-être que, dans la déclaration que j'ai faite le 25 février devant le Conseil, j'ai dit : "il serait peut-être utile d'envisager de relancer le processus de négociations en dehors de Chypre, dans une atmosphère différente" [*1816e séance, par. 20*].

51. Il faut évidemment reconnaître que les événements regrettables qui ont abouti à la situation actuelle à Chypre ont eu lieu en juillet 1974 et que la dernière réunion des négociateurs pour les deux communautés a eu lieu il y a presque un mois. Depuis la première séance du Conseil sur cette nouvelle phase du problème, le 20 février, on a eu l'impression qu'il était temps de prendre une décision. Nous constatons que le Secrétaire général et le Président du Conseil, ainsi que d'autres membres du Conseil, ont fait de leur mieux, avec des horaires chargés, pour mener des délibérations efficaces au Conseil afin de favoriser la détente de la situation dans l'île de Chypre.

52. Ma délégation, en tant que représentant d'un Etat pacifique et membre loyal du Conseil, espère que la résolution adoptée aujourd'hui nous remettra sur la voie de la confirmation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre; mais je pense que nous ne devrions pas oublier qu'il est nécessaire de prendre le temps voulu pour examiner plus à fond les aspects essentiels de la question de Chypre. Il est inutile de dire qu'aux termes de la résolution, le Conseil restera activement saisi de la question de Chypre.

53. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Le projet de résolution que nous venons d'adopter arrive après trois semaines de discussions animées et trois semaines de négociations intensives et prolongées. Au cours de cette période, les activités du Conseil ont été dirigées par M. Huang Hua, qui était le Président du Conseil pour le mois de février, puis par le Ministre des relations extérieures et vous-même, Monsieur le Président, ce mois-ci. Ma délégation désire exprimer son admiration pour la façon adroite dont M. Huang Hua a dirigé le Conseil et pour les efforts patients et résolus qui ont été déployés par le Ministre des relations extérieures de votre pays et vous-même pour vous acquitter de façon efficace et efficiente des responsabilités du poste de président.

54. Comme nous le savons tous, le Conseil a été convoqué à la suite de la plainte du Gouvernement de la République de Chypre concernant la déclaration unilatérale d'un Etat fédéré turc de Chypre par les dirigeants de cette communauté, le 13 février 1975. En examinant cette plainte chypriote, le Conseil s'est vu obligé de procéder à un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa résolution 365 (1974), par laquelle il fait sienne la résolution 3212 (XXIX) adoptée à l'unanimité, le 1er novembre 1974, par l'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session.

55. Les discussions du Conseil, tant officielles qu'officieuses, ont confirmé que la résolution 3212 (XXIX), qui avait pour auteurs les pays non-alignés et qui a été le résultat de négociations très patientes et ardues, constitue toujours une base valable pour des efforts constructifs dans la recherche d'une solution au problème difficile et complexe de Chypre. Cet examen a également confirmé — et cela est reconnu dans la résolution qui vient d'être adoptée — qu'aucun progrès n'a été fait sur la voie de la mise en œuvre des dispositions de ces résolutions. Les forces armées étrangères, la présence et le personnel militaires étrangers n'ont pas été retirés de la République. L'ingérence étrangère dans les affaires de la République se poursuit. Les réfugiés ne sont pas encore près de retourner sains et saufs dans leurs foyers, et les négociations bicommunautaires en vue de trouver une solution politique mutuellement acceptable ont été rompues.

56. Les dispositions essentielles de la résolution que vient d'adopter le Conseil peuvent se diviser en deux parties. D'une part, la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre de toute urgence et de façon efficace. D'autre part, de nouveaux efforts et de nouvelles mesures sont nécessaires pour que les négociations reprennent dans un climat qui soit compatible avec la volonté librement exprimée, non seulement du Conseil, mais également de l'Assemblée générale, de voir de telles négociations se dérouler sur un pied d'égalité.

57. Pour la réalisation de ces objectifs, ma délégation aurait préféré que ce Conseil soit tombé d'accord sur

des mesures qui auraient rendu la résolution que nous venons d'adopter moins floue dans ses termes et plus précise dans ses dispositions.

58. Parlant au cours du débat, le 24 février [*1815e séance*], nous avons déclaré que nous ne serions pas opposés à l'établissement d'un calendrier dans le cadre duquel on aurait pu attendre raisonnablement que soient mises en œuvre les dispositions de la résolution 3212 (XXIX). C'est toujours l'avis de ma délégation. Cependant, étant donné la situation à laquelle fait maintenant face le Conseil, ma délégation espère que les parties auxquelles il incombe des responsabilités particulières à ce sujet commenceront de prendre les mesures qui convaincront le Conseil et la communauté internationale que la mise en œuvre des résolutions pertinentes sera menée avec sérieux et de toute urgence. Dans notre déclaration antérieure, nous avons également déclaré que nous étions disposés à recourir aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 3212 (XXIX), qui prévoit la nécessité éventuelle de faire intervenir activement et directement les Nations Unies dans la recherche d'une solution au problème de Chypre. De l'avis de ma délégation, il est tout à fait regrettable que l'on n'ait pas pu se mettre d'accord pour utiliser les possibilités que ce paragraphe fournit au Conseil en vue d'une action constructive.

59. Le Conseil a reconnu que de nouveaux efforts, en fonction de nouvelles procédures qui auront fait l'objet d'un accord, sont devenus nécessaires pour aider à la reprise des négociations entre les deux communautés et, à cette fin, il a donné un nouveau et important mandat au Secrétaire général pour qu'il contribue à faire progresser ce processus. Pour faire en sorte que soit maintenu le degré d'urgence nécessaire, le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui faire rapport sur la façon dont il se sera acquitté de sa charge, à tout moment qu'il jugera approprié, et en tout cas avant juin 1975. Dans l'intervalle, naturellement, le Conseil reste activement saisi de la question. Là encore, ma délégation aurait préféré un peu plus de clarté et de précision en ce qui concerne le rôle du Secrétaire général.

60. Néanmoins, en dépit de nos réserves, nous avons appuyé la résolution. En effet, nous faisons confiance au dévouement inlassable du Secrétaire général à la cause de la paix et nous sommes sûrs qu'il n'épargnera aucun effort pour que sa mission soit couronnée de succès. De plus, ma délégation pense et espère que les parties intéressées ne soulèveront aucun obstacle qui puisse gêner le Secrétaire général dans l'accomplissement de sa mission et qu'elles coopéreront activement et de façon positive avec lui.

61. Ma délégation, travaillant avec d'autres pays non-alignés et d'autres membres du Conseil de sécurité, a cherché à apporter une contribution positive au résultat de nos délibérations et de nos consultations. Je n'ai pas ici l'intention de m'engager dans une polémique sur le rôle des pays non-alignés quant au résultat de la résolution que nous avons adoptée. L'examen d'un tel rôle n'est pas de la compétence de ce Conseil. C'est à nous, les non-alignés, qu'il appartient d'en discuter et d'en décider. Nous ne nous laisserons pas détourner des principes que nous avons choisis. Nous continuerons d'agir en fonction de ces principes et de notre jugement propre, indépendant.

62. Parlant au nom de la Guyane, je manquerais de franchise si je n'exprimais pas la déception de mon gouvernement devant le fait que des mesures plus efficaces en vue d'une solution sur la question de Chypre n'aient pu faire l'objet d'un accord dans notre recherche collective d'une solution pour le peuple de Chypre. Je manquerais également de franchise si je n'exprimais pas l'inquiétude de ma délégation devant le fait qu'il y a intrusion d'intérêts étrangers à ceux du peuple de Chypre lorsque le Conseil prend des décisions dans ce domaine.

63. Le sort de Chypre et la façon dont réagit le Conseil à cette angoisse prolongée concernent profondément tous les pays non-alignés et la Guyane ne saurait y être indifférente.

64. Nous avons hâte de recevoir un rapport du Secrétaire général, dès que ce dernier le jugera approprié, sur les progrès qu'il aura réalisés dans sa nouvelle mission. Toutefois, si les décisions que nous avons prises aujourd'hui rendaient nécessaires, à l'avenir, la prise d'autres mesures précises, y compris celles que j'ai mentionnées plus haut, ma délégation espère que le Conseil n'hésiterait pas à faire face à ses responsabilités et prendrait les mesures appropriées qui s'avéreraient nécessaires.

65. M. BOOH BOOH (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous présenter les vives félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. L'expérience que vous avez des problèmes de l'Organisation des Nations Unies, l'efficacité et l'impartialité avec lesquelles le Ministre des relations extérieures de votre pays et vous-même assumez vos fonctions actuelles, constituent, à notre avis, des atouts précieux pour le bon déroulement de nos travaux au cours de ce mois. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation pour l'heureux accomplissement de votre haute tâche.

66. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter M. Huang Hua, représentant de la Chine, qui a présidé avec beaucoup de talent les travaux du Conseil de sécurité au cours de février.

67. En votant en faveur du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter, ma délégation a voulu exprimer une fois de plus l'importance qu'elle attache à ce que la paix revienne à Chypre afin de permettre au peuple chypriote tout entier de s'atteler à la tâche de reconstruction et de développement de sa patrie.

68. Il est clair qu'un tel résultat ne pourra être obtenu que si les communautés grecque et turque de l'île acceptent de renouer sans délai des négociations afin de résoudre le difficile problème constitutionnel qui se pose à leur pays. Il est du devoir du Conseil d'encourager de tout son poids la reprise et la poursuite de telles négociations dans une atmosphère de liberté, d'égalité et de respect mutuel des parties intéressées. Tout retard à la reprise des négociations ne pourra avoir que des effets fâcheux car, comme le Secrétaire général l'a clairement déclaré devant le Conseil le 21 février, les événements qui se sont récemment produits dans l'île "ont créé une situation nouvelle et tendue, parce qu'il y a maintenant un vide, qu'une recrudescence de violence pourrait trop facilement combler" [*1814e séance, par. 9*].

69. C'est dans cet esprit constructif que ma délégation et d'autres délégations des pays non-alignés qui partagent des vues identiques sur la question de Chypre ont mis au point, dès les premiers jours de nos consultations, un document de travail qui comportait des éléments pertinents de réponse à l'angoisse et à la détresse du peuple de Chypre. Il s'agissait, en fait, pour nous, d'associer étroitement et activement le Conseil et le plus haut fonctionnaire de l'Organisation, qui jouit de la confiance de tous les Etats, à la recherche de moyens efficaces en vue de faire appliquer les résolutions adoptées par les deux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies.

70. Dans cette entreprise, la position de ma délégation a toujours été inspirée à la fois par des principes d'objectivité, d'indépendance et de libre appréciation des réalités internationales qui constituent le fondement permanent de la politique extérieure du Cameroun, et aussi par notre constante solidarité avec le peuple de la République de Chypre, qui a successivement et injustement été victime ces derniers mois d'un coup d'Etat inspiré de l'extérieur et d'une invasion militaire venue de l'étranger.

71. Les réticences suscitées par l'initiative prise par les pays non-alignés et les longues et difficiles consultations que les membres du Conseil ont eues depuis trois semaines devraient non pas susciter des déclarations d'amertume, non pas amener à juger de façon erronée l'action des pays non-alignés, mais plutôt renforcer notre conviction à tous que l'affaire de Chypre ne peut être résolue de façon définitive et pacifique qu'au prix de concessions substantielles, de patience et d'extrême tolérance de la part de toutes les parties intéressées. Il est difficile de donner une totale satisfaction à tout le monde dans cette affaire complexe où les intérêts légitimes et souvent contradictoires des parties méritent une égale considération, et où également se trouvent mis en cause des principes fondamentaux de la Charte auxquels les petits pays sont particulièrement attachés.

72. C'est donc consciente des difficultés dont nous avons tous mesuré l'ampleur ces derniers jours que ma délégation pense que le projet de résolution venant d'être adoptée, qui prend en considération certaines idées chères aux pays non-alignés, constitue un compromis raisonnable et acceptable. Le respect loyal de ce compromis par les parties est susceptible de donner une impulsion nouvelle aux entretiens intercommunautaires dont nous souhaitons ardemment la reprise et l'heureux aboutissement le plus rapidement possible.

73. Ma délégation se félicite de ce qu'au paragraphe 1 de ladite résolution, le Conseil de sécurité demande à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre. Il est de la plus grande importance que les populations de Chypre soient à l'abri des ingérences militaires extérieures et des faits accomplis pour que soient effectivement appliquées les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en la matière.

74. Après que les membres du Conseil de sécurité eurent reconnu la compétence et le dévouement avec lesquels le Secrétaire général a assumé sa mission de bons offices dans cette affaire jusqu'à présent, il était approprié que le Conseil prie encore une fois le plus haut fonctionnaire de l'Organisation de poursuivre ses efforts de paix en se mettant personnellement à la disposition des parties afin de favoriser la reprise, l'intensification et le progrès des négociations. Le paragraphe 6 de la résolution, qui a fait l'objet de débats laborieux, nous paraît acceptable dans sa rédaction finale. Ma délégation l'interprète comme faisant du Secrétaire général l'une des figures actives des négociations entre les deux communautés, car étant personnellement à la disposition des parties, il invitera dès que possible ces dernières à reprendre les négociations, qui seront placées sous ses auspices personnels et sous sa direction selon que de besoin.

75. Ma délégation continue à croire que si le Conseil de sécurité et le Secrétaire général peuvent créer des conditions propices à la reprise des négociations, il échoit aux seules communautés grecque et turque de l'île de jouer un rôle crucial dans la solution définitive de leurs problèmes. Aucune résolution du Conseil, si parfaite soit-elle, ne pourra remplacer efficacement la bonne volonté et le sens du compromis des parties intéressées, qui nous paraissent essentiels pour assurer le succès de toute négociation.

76. C'est pour cette raison que ma délégation lance à nouveau un appel amical aux Chypriotes grecs et turcs pour qu'ils s'abstiennent, à ce stade, d'exacerber la suspicion et les récriminations du passé et pour qu'ils abordent lesdites négociations dans un esprit constructif et dans un climat de confiance en l'indépendance, la souveraineté, l'unité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre.

77. M. LECOMPT (France) : Ayant pris une part active à la mise au point du projet de résolution que

nous venons d'adopter, ma délégation en apprécie les mérites tout en étant parfaitement consciente des contraintes qui ont longtemps pesé sur son établissement. Il nous fallait tenir compte de la situation qui a amené le Conseil à se réunir, mais aussi éviter toute initiative qui aurait pu conduire l'une ou l'autre des parties à rejeter dès l'abord une formule qui, à ses yeux, porterait atteinte à ses intérêts essentiels. Pour satisfaire au mieux ces deux exigences, il était nécessaire, d'une part, qu'un groupe assez large et divers de membres du Conseil s'engageât dans la mise au point d'un projet de résolution et, d'autre part, qu'un contact permanent fût maintenu avec les parties. Ces deux conditions me paraissant avoir été remplies sans doute, les résultats des efforts poursuivis depuis plus de trois semaines ne pouvaient-ils répondre entièrement à l'attente ni des uns ni des autres de nos interlocuteurs. Chacun ici le sait fort bien. Ces résultats offrent néanmoins, comme le prouve le consensus des membres du Conseil, une base raisonnable et pratique pour une reprise des négociations, donnant de meilleures garanties à la recherche libre et sur un pied d'égalité, par les représentants des deux communautés, d'un règlement politique et constitutionnel mutuellement acceptable. Ces garanties résident principalement dans la nouvelle mission confiée au Secrétaire général, qui, jouissant, nous le savons, de toute la confiance des parties, pourra se prévaloir de la caution et de l'autorité du Conseil. Nous sommes persuadés que les parties lui offriront leur concours et seront convaincues que les formules approuvées par le Conseil ne compromettent aucune de leurs préoccupations essentielles.

78. Comme vous le savez, l'Italie, le Royaume-Uni et la France ont eu à cœur de jouer leur rôle au cours des dernières semaines. Nos trois délégations ont tenté, de concert avec celles de cinq autres pays, de trouver les formules susceptibles de répondre à certaines des questions les plus importantes. Nous nous félicitons de la collaboration qui s'est instaurée entre nous. Bien que les trois et les cinq soient venus d'horizons différents, ils sont parvenus, à huit, à proposer les procédures de nature, nous l'espérons, à aider une île éprouvée, aux populations de laquelle les Nations Unies doivent d'autant plus s'intéresser qu'elles appartiennent à un petit pays. Je tiens aussi à rendre hommage à d'autres représentants qui ont eu l'occasion de proposer des compléments utiles au texte que les huit rédigeaient.

79. Je désire en outre souligner que les trois délégations que j'ai citées plus haut ont œuvré en harmonie avec l'ensemble des neuf pays de la Communauté économique européenne. Lors de la réunion que les chefs de gouvernement de la Communauté ont tenue hier et avant-hier à Dublin, le vœu a été unanimement exprimé que les efforts du Conseil de sécurité soient couronnés de succès. Nous avons trouvé là un nouveau signe de la grande attention avec laquelle les neuf suivent l'évolution de la situation à Chypre et de leur espoir que l'on assiste dans un bref délai à la reprise des négociations sur le problème de Chypre, dans le cadre des discussions qui ont lieu aux Nations Unies.

80. Je voudrais exprimer notre regret que les multiples exigences des tâches du Secrétaire général l'aient empêché d'être parmi nous aujourd'hui. Il a suivi de très près les efforts du Conseil et ces derniers jours y a pris une part très utile. Il lui appartiendra maintenant de prendre avec les parties les dispositions nécessaires afin que les négociations puissent commencer sans délai et dans des conditions qui conviennent à chacun des participants.

81. La délégation française a pris note de la déclaration que vous avez faite, Monsieur le Président, en notre nom à tous, déclaration selon laquelle, pour des raisons pratiques les négociations entre les parties devraient se tenir normalement au Siège de l'Organisation [*voir par. 6 ci-dessus*]. Cela favoriserait assurément la participation personnelle du Secrétaire général aux nouveaux efforts qui vont être entrepris.

82. J'ajouterai que la profonde connaissance personnelle que le Secrétaire général a du problème de Chypre lui permettra de s'acquitter de sa mission en respectant les préoccupations légitimes des négociateurs — je veux dire des représentants des deux communautés. A ces derniers, je lance un appel pressant pour que de leur côté ils facilitent au maximum la tâche du Secrétaire général, telle qu'elle est définie en particulier au paragraphe 6 du projet de résolution que nous venons d'adopter.

83. Ce texte leur donne des indications précises sur le cadre et l'atmosphère dans lesquels les négociations devraient se dérouler avec la participation du Secrétaire général. Les termes "esprit de compréhension", "modération", "intensification et... progrès de négociations d'ensemble", "haute priorité" à accorder par les parties, couvrent parmi d'autres ce qui, à nos yeux, devrait être la réalité de ces futures négociations, constituant la part psychologique de la nouvelle approche que le Secrétaire général appelait de ses vœux dans la déclaration qu'il a faite devant notre Conseil au début de nos travaux.

84. Monsieur le Président, nous arrivons ce soir au terme d'une entreprise difficile que l'autorité et le dévouement de votre prédécesseur, M. Huang Hua, ont utilement orientée. En laissant patiemment la question qui nous occupe depuis plus de trois semaines suivre son cours normal, M. Huang Hua a fait preuve d'une grande sagesse. Le Ministre des relations extérieures du Costa Rica, M. Facio, puis vous-même, n'avez pas été moins avisés en nous priant d'accélérer légèrement nos travaux. La délégation française aimerait que vous transmettiez à M. Facio, l'expression de sa reconnaissance et de son admiration pour la contribution qu'il a apportée à la présidence du Conseil; elle espère qu'après nous avoir si habilement conduits jusqu'au terme de cette série de séances, vous aurez moins à faire et que vous nous donnerez moins à faire pendant le reste du mois.

85. M. HUANG HUA (Chine) [*traduction du chinois*] : A la réunion du Conseil de sécurité du 27 février [*1817e séance*] la délégation chinoise a eu l'occasion d'exposer ses idées sur la question de Chypre. Etant donné que le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter est conforme à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et compte tenu de la position constante prise par la délégation chinoise, nous l'avons appuyée.

86. Nous tenons à souligner également que pour servir ses desseins expansionnistes, l'une des superpuissances n'hésite pas à faire usage d'une pression évidente mais sans succès sur certains pays nonalignés en vue d'obtenir par la force la relance des conversations intercommunautaires et d'intervenir par la force dans les affaires internes de Chypre. Les Etats membres le voient de plus en plus clairement. Nous espérons sincèrement que les parties intéressées repousseront fermement l'intervention des superpuissances et reprendront ainsi leurs négociations pour parvenir à un règlement raisonnable de la question, grâce à des consultations sur un pied d'égalité, dans un esprit de compréhension mutuelle et de concession.

87. Je remercie enfin les représentants de certains pays amis pour les sentiments qu'ils ont exprimés à l'endroit de la République populaire de Chine dans leurs déclarations.

88. M. PLAJA (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Le débat que nous achevons aujourd'hui a en fait été très long. Le projet de résolution que nous venons d'adopter a exigé de très longs efforts, beaucoup d'habileté diplomatique et de patience de la part de tous les membres du Conseil, au cours des consultations qu'ils ont tenues entre eux, avec toutes les parties et avec le Secrétaire général. En rendant hommage à ceux qui ont contribué à ce résultat, je voudrais, en premier lieu, parler de la présidence. M. Huang Hua a présidé avec son habileté et sa courtoisie bien connues au début de nos débats. Le Conseil a pu ensuite bénéficier, dans ses délibérations, de la magistrale direction du Ministre des relations extérieures de votre pays, Monsieur le Président, M. Facio, auquel ma délégation tient à adresser sa gratitude et sa reconnaissance sincères. Et enfin, votre attitude personnelle, Monsieur le Président, a contribué, d'une façon très importante, et je dirai même, concluante à tous nos efforts.

89. Depuis le début, comme vous le savez, ma délégation a participé à l'élaboration du texte que nous venons d'adopter, conjointement avec un certain nombre de délégations amies. Je me permettrai de faire une observation personnelle : étant donné que c'est la première fois que je participe aux travaux du Conseil, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour la coopération qui a pu s'établir entre ma délégation, celles des autres Etats membres de la CEE et les délégations amies des pays non-alignés membres du Conseil dans la recherche de ce que nous croyons être l'aboutissement constructif de nos délibérations.

90. Ma délégation, en participant à l'élaboration du texte que nous venons d'adopter sur la question de Chypre, a été guidée par son désir de contribuer au maintien de la paix dans la région et à l'engagement de répondre aux intérêts primordiaux du peuple chypriote. Ma délégation a toujours tenu compte, dans toute la mesure de ses moyens et avec objectivité, des opinions et des positions de toutes les parties intéressées, ainsi que des responsabilités que la Charte confère au Conseil de sécurité.

91. Naturellement, je comprends fort bien qu'un texte de compromis comme celui que nous venons d'adopter contient des passages qui ne donnent pas entière satisfaction à toutes les parties intéressées et que, dans ces conditions, elles maintiennent leurs réserves. Cependant, nous espérons sincèrement que nos efforts n'auront pas été vains et que la décision que nous venons d'adopter contribuera en conséquence à diriger sur la bonne voie la recherche d'une solution à la crise de Chypre. En fait ma délégation est convaincue que nous avons réussi à rédiger un document équitable, qui ne compromet ni la position ni les intérêts fondamentaux des parties intéressées.

92. En fait, à mon avis, la résolution a mis en évidence certains éléments fondamentaux de la solution de la crise chypriote.

93. Tout d'abord, la réaffirmation qu'une solution pacifique de la question de Chypre implique le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

94. Vient ensuite l'appel renouvelé pour que soient pleinement mises en œuvre les résolutions précédentes du Conseil et la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, que le Conseil a faite sienne aux termes de sa résolution 365 (1974). C'est un document qui tient compte de tous les aspects de la question, aussi bien politiques qu'humanitaires. La délégation italienne exprime l'espoir que cet appel renouvelé du Conseil sera entendu et que toutes les parties intéressées y répondront en toute bonne foi et avec bonne volonté.

95. Enfin, le Conseil demande une fois encore que l'on s'efforce de trouver une solution aux problèmes fondamentaux de Chypre au moyen de négociations libres entre représentants des deux communautés, en vue d'aboutir à un règlement politique mutuellement acceptable qui ne serait pas compromis par des attitudes et des décisions antérieures. A notre sens, le Conseil de sécurité en a donné de nouveau la possibilité; il a demandé au Secrétaire général d'offrir une fois de plus ses bons offices. Nous savons que c'est une lourde tâche que nous confions à M. Waldheim, mais la délégation italienne est convaincue qu'il s'acquittera de ses nouvelles possibilités de son mieux et

de tout cœur, car nous en avons eu la preuve durant les consultations menées au cours de ces débats; c'est pourquoi nous ne doutons pas que ses efforts seront bientôt couronnés de succès. Quant aux modalités des pourparlers, ma délégation tient à faire consigner au procès verbal qu'elle confirme la déclaration faite au début de cette séance par le Président.

96. La délégation italienne reste tout à fait convaincue que la négociation est le seul moyen de restaurer la paix et la tranquilité à Chypre. Les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la CEE ont de nouveau, hier encore, fait ressortir ce point de vue, à la conclusion de leur réunion à Dublin, et ont rappelé leur déclaration du 13 février [*S/11629*].

97. Si difficile que puisse être la question, rien n'est impossible à des négociateurs disposés à discuter, en toute bonne foi et dans un esprit d'entente et de compréhension mutuelle, un règlement fondé sur les intérêts véritables des populations intéressées. Ce que doivent faire maintenant les deux communautés chypriotes, c'est regarder vers l'avenir et tirer de l'expérience du passé la conclusion que nul ne saurait se substituer à elles dans la recherche d'une solution concertée des problèmes de leur pays.

98. M. RYDBECK (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord à rendre un hommage sincère au Président du Conseil pour ce mois, le Ministre des relations extérieures du Costa Rica, M. Facio et à vous personnellement, Monsieur le Président. De même, je remercie chaleureusement M. Huang Hua qui a présidé le Conseil en février. La présidence, pendant ces deux mois, a été ardue, et ils ont admirablement rempli leur tâche.

99. A ce stade du débat, je ne peux sans doute pas dire grand-chose de nouveau. Toutefois, ma délégation peut, et souhaite vivement, faire ressortir certains points d'importance capitale déjà mentionnés par d'autres.

100. La décision sur la question de Chypre que vient de prendre, sans la mettre aux voix le Conseil marque, beaucoup d'orateurs l'ont noté, la fin d'une série de négociations et de consultations officieuses longues et difficiles, aussi bien sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral. Certes, elles ont été lentes. Toutefois, de l'avis de la délégation suédoise, le Conseil devait agir comme il l'a fait. Il fallait que les parties soient dûment consultées pour que le Conseil ait une idée aussi complète et aussi détaillée que possible de leurs positions respectives. En effet, de l'avis de la plupart des délégations et, à n'en pas douter, de la mienne, comme je l'ai dit le 24 février [*1815e séance*], une des tâches essentielles du Conseil était d'essayer de trouver une nouvelle procédure qui puisse réactiver les entretiens entre les parties. Il devait donc s'attacher à trouver une solution acceptable à toutes ces parties. C'est pourquoi il a envisagé soigneusement beaucoup de possibilités de règlement pour s'arrêter à une solution susceptible d'avoir l'appui à la fois des membres du Conseil et des parties intéressées.

101. Hier, il est devenu évident qu'il n'était pas possible de trouver une solution qu'accepteraient, du moins à l'avance, toutes les parties. Le devoir du Conseil était donc de prendre une décision acceptable à ses membres qui permettrait la reprise des entretiens entre les parties.

102. Le projet de résolution que nous venons d'adopter est donc un compromis : des éléments y sont omis qui, de l'avis de certaines délégations — et de la mienne en particulier — auraient du y être inclus, tandis que d'autres éléments y sont inclus que plusieurs délégations auraient voulu omettre. Ce texte a pourtant été adopté sans être mis aux voix par le Conseil et ma délégation espère que les parties agiront en conséquence, dans l'esprit de coopération et d'entente qui a permis son élaboration.

103. Pendant toutes les délibérations du Conseil, il est apparu que les nouvelles modalités des négociations donneraient au Secrétaire général un rôle personnel élargi. Le Secrétaire général a l'entière confiance non seulement du Conseil, mais des parties intéressées. C'est pourquoi ma délégation est convaincue que sa nouvelle mission de bons offices produira la nouvelle procédure nécessaire pour rapprocher les parties et favoriser les progrès des nouveaux pourparlers. A ce propos, ma délégation rend un hommage sincère au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a faits ces dernières semaines afin de nous aider à trouver une nouvelle ligne de départ pour les entretiens entre les parties. Si les positions se sont rapprochées, c'est bien, dans une grande mesure, grâce à lui.

104. Après des délibérations prolongées, après avoir tenu compte au maximum des points de vues des parties intéressées, le Conseil a fait ce qu'il devait faire et a pris une nouvelle décision sur la question de Chypre. Pays ami du peuple chypriote, la Suède conjure les parties intéressées d'utiliser maintenant la procédure adoptée afin d'assurer à Chypre une paix juste et durable et des relations intercommunautaires harmonieuses.

105. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution parce que nous croyons fermement que l'objectif primordial du Conseil de sécurité doit être d'encourager la reprise des négociations entre les deux communautés à Chypre. En même temps que les autres membres du Conseil, d'autres gouvernements et le Secrétaire général, le Secrétaire d'Etat M. Kissinger s'est consacré personnellement à la réalisation de cet objectif.

106. Il y a près d'un mois, quand nos délibérations ont commencé, un gouffre séparait les parties. Au

cours de ces laborieuses consultations, le gouffre s'est rétréci, mais il n'a pas été complètement comblé. Cependant — et cela est apparu clairement — huit délégations qui représentent une proportion importante des Etats membres du Conseil, travaillant en coopération avec le Secrétaire général, ont trouvé un compromis constructif. Nous sommes tous profondément reconnaissants à ces huit délégations de leurs efforts de rédaction ingénieux, constructifs et courageux d'hier qui ont abouti aux résultats positifs d'aujourd'hui.

107. Nous tous, autour de cette table, pouvons être fiers du sérieux et du sens des responsabilités qui ont caractérisé, d'une façon générale, les efforts du Conseil au cours des dernières semaines. Le résultat obtenu représente, à mon avis, le triomphe de la patience, de la raison et du compromis sur l'affrontement. Comme cela se passe souvent lorsque l'on essaie d'opérer un rapprochement des points de vue, entre des parties opposées, aucune des parties ne peut être complètement satisfaite du résultat; cela est naturel. Mais, en même temps, personne n'a été battu.

108. Nous prions instamment les parties de répondre d'une façon positive et dans un esprit de coopération aux initiatives que le Secrétaire général devra prendre conformément à la résolution d'aujourd'hui.

109. Nous avons maintenant le devoir, nous et nos gouvernements, de faire tout notre possible pour contribuer à traduire dans les faits le progrès que représente le projet de résolution que nous avons adopté. C'est en nous employant à favoriser la reprise des négociations entre les communautés que nous remplirons ce devoir, si les négociations vont dans le sens d'une solution pacifique des conflits qui déchirent le peuple chypriote depuis si longtemps.

110. M. KANE (Mauritanie) : Après plusieurs semaines de réunions et de patientes recherches, nous voilà parvenus au terme de nos travaux. Le projet de résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter par consensus, aura sans nul doute un impact décisif non seulement sur la reprise des négociations, mais aussi et surtout sur l'avenir politique de la République de Chypre.

111. Certes, nous aurions souhaité atteindre la perfection, en adoptant une résolution qui traduise les sentiments et les préoccupations de chacune des parties concernées. Mais force nous a été de constater qu'atteindre cette solution si désirée était quasi impossible en l'état actuel de la situation à Chypre. Du reste, le temps consacré par le Conseil de sécurité à l'examen de la nouvelle situation à Chypre constitue une preuve suffisamment éloquente à cet égard. Mais, en dépit des positions des parties en cause, l'espoir demeure.

112. C'est parce qu'ils sont convaincus qu'il y a espoir que les membres du Conseil de sécurité sont convenus justement de confier au Secrétaire général une nouvelle mission dont l'objectif principal est d'amener les parties à se réunir de nouveau autour d'une table. Ma délégation, en donnant son appui à cette nouvelle mission du Secrétaire général, a l'intime conviction que c'est par un dialogue franc et loyal que les parties pourront franchir les obstacles qui se dressent actuellement sur le chemin de la paix. Parvenir à une solution rapide à Chypre a été et demeure la préoccupation principale de mon gouvernement, car la situation dans ce pays ne peut que concerner tout gouvernement épris de paix et de justice. Le peuple chypriote a subi trop de pertes pour qu'il ne soit temps de rechercher les voies et moyens pouvant conduire à la paix dans cette région du monde.

113. Je voudrais, par ailleurs, évoquer les relations amicales qui sous-tendent la coopération fructueuse qui existe entre mon pays et les deux pays concernés, à savoir la Turquie et la Grèce.

114. En ce qui concerne la Turquie, j'évoquerai la visite qu'a faite le Président de la République islamique de Mauritanie dans ce pays, visite au cours de laquelle nombre de liens de coopération ont été signés. Et je dirai par ailleurs que beaucoup de liens unissent la Turquie à la Mauritanie, dont les plus essentiels sont ses liens islamiques, fondement de la culture de nos deux pays.

115. En ce qui concerne la Grèce, la Mauritanie, au lendemain de son accession à l'indépendance, a noué avec ce pays des relations fructueuses que mon gouvernement souhaiterait raffermir au bénéfice de nos deux pays.

116. Quoi de plus normal, dès lors, que le peuple mauritanien et son gouvernement se sentent concernés par le drame qui se joue actuellement à Chypre et dans la sous-région ?

117. Je voudrais avant de terminer, Monsieur le Président, vous rendre un hommage mérité pour le travail que vous avez fait et dont le résultat est visible actuellement. Si le Ministre des relations extérieures de votre pays a tracé le cadre pour que nos discussions puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles, vous avez, grâce à vos talents de diplomate et d'homme d'Etat, mené les travaux du Conseil à bonne fin. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour le travail précieux que vous avez accompli, non seulement au bénéfice du Conseil de sécurité, mais au bénéfice de la communauté internationale dans son ensemble.

118. M. TCHERNOUCHTCHENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : A l'issue de travaux qui ont duré plusieurs semaines, le Conseil de sécurité a adopté une nouvelle résolution sur la question chypriote, et ma délégation, comme les autres membres du Conseil, croit devoir expliquer son vote.

119. Notre délégation a déjà eu l'occasion d'expliquer sa position sur la question à l'étude. Nous voudrions simplement répéter une fois de plus que la grave crise de Chypre a été provoquée et se perpétue du fait de l'ingérence extérieure dans les affaires internes de la République chypriote. Et cette situation a été aggravée par les actes unilatéraux des dirigeants de la communauté turque, qui ont proclamé un Etat fédéré turc dans la partie de la République de Chypre occupée par les troupes turques.

120. La situation à Chypre et dans ses environs non seulement reste grave, mais également constitue une menace évidente à la paix et à la sécurité dans la Méditerranée orientale. A cet égard, force nous est de souscrire à ce qu'avaient dit à ce propos les représentants des pays non-alignés, qui sont gravement préoccupés.

121. La délégation de la RSS de Biélorussie est intimement persuadée que la solution du problème chypriote doit être recherchée par la voie de la mise en œuvre immédiate et intégrale de toutes les dispositions des décisions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur Chypre. Nous estimons qu'il faut respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre. Il ne faut admettre aucune activité qui risquerait de scinder Chypre. Nous estimons qu'il faut aussi soutenir le seul Gouvernement légal de la République de Chypre.

122. Notre délégation est toujours en faveur de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de nouvelles mesures tendant à ce qu'il soit mis fin à toute ingérence étrangère dans les affaires de Chypre. Nous sommes toujours en faveur du retrait immédiat du territoire de Chypre de toutes les forces armées et de tout le personnel militaire étranger. Le problème qui consiste à éviter toute nouvelle activité tendant à scinder Chypre reste aigu, d'autant plus que nous continuons à lire dans la presse des analyses sur ce que l'on appelle "le partage politique de Chypre"; et ce au moment même où le Conseil de sécurité affirme à l'unanimité la nécessité de respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale de Chypre et de ne pas admettre le partage de l'île ainsi que la nécessité de reconnaître le gouvernement légalement élu de Chypre. Ma délégation, en soulignant l'importance de ces éléments au Conseil de sécurité, tient à rappeler qu'elle estime inadmissible toute tentative de partage de Chypre.

123. Nous estimons que le texte adopté aujourd'hui contient des dispositions dont nous avions déjà souligné l'importance. Ces dispositions figuraient déjà, comme chacun sait, dans la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'importance de ces dispositions tient à ce qu'elles sont capitales pour un règlement politique à Chypre. Tout aussi important est le fait que la résolution qui vient d'être adoptée prévoit l'application urgente et effective de la résolution 3212 (XXIX) que le Conseil a faite sienne dans sa résolution 365 (1974).

124. Mais la question présente encore un autre aspect : comment et par quels moyens parvenir à ce règlement équitable ? Cet aspect du problème revêt à l'heure actuelle une importance capitale. La délégation de la RSS de Biélorussie s'est déjà prononcée en faveur d'une nouvelle méthode à suivre pour résoudre la question de Chypre, qui serait étudiée dans le cadre d'une instance internationale élargie; nous estimons que cette nouvelle méthode permettrait de résoudre le problème avec le maximum de rapidité, dans l'intérêt du peuple chypriote et des deux communautés de Chypre, turque et grecque.

125. Mais nous sommes bien forcés de constater qu'au cours de la discussion au sein du Conseil, l'immense majorité des délégations s'est prononcée en faveur d'une nouvelle procédure de négociations pour sortir les entretiens intercommunautaires de l'impasse et créer des conditions favorables à ces entretiens, de façon qu'ils aboutissent à des résultats positifs. Les Etats non-alignés ont préconisé l'idée de la participation aux négociations d'un petit groupe de représentants du Conseil de sécurité.

126. Enfin, lorsque cette proposition elle-même a été rejetée, une nouvelle idée a été avancée, à savoir que les négociations devraient se dérouler sous la présidence directe du Secrétaire général. Mais toutes ces propositions se sont heurtées à la résistance de certaines forces et n'ont pas été acceptées. Ceux qui s'opposent à ces propositions disent qu'ils ne veulent pas l'"internationalisation" du conflit. Mais ce conflit n'est-il pas déjà "international" par définition et par nature. Il n'y a aucun doute que l'étude de sa solution a depuis longtemps dépassé le stade où seules les deux communautés à Chypre, c'est-à-dire les parties grecque et turque, étaient en cause.

127. Tous ces arguments ne peuvent être considérés que comme une tentative visant à camoufler les efforts de certaines parties pour tenir les Nations Unies et notamment le Conseil de sécurité à l'écart de la solution du problème, et pour que le problème soit réglé dans le cercle restreint des milieux de l'OTAN, derrière les portes closes de ce dernier et au détriment du peuple de Chypre.

128. Au cours de la discussion, on nous a beaucoup parlé d'une nouvelle procédure de négociation, d'une nouvelle façon d'aborder le problème. Mais quel a été le résultat ? La rédaction actuelle du paragraphe 6 de la nouvelle résolution ne donnera pas, à notre avis, un nouvel élan à ces négociations, car elle n'y apporte pas les éléments nouveaux dont elles ont besoin. Le libellé de ce paragraphe, en fait, affaiblit la résolution adoptée. Cependant, nous voyons que, même très atténué, le paragraphe 6 reflète un fait reconnu par

tous, à savoir que sur les bases antérieures, les négociations ne pouvaient ni reprendre ni aboutir. Le paragraphe 6 prévoit, sous une forme qui n'est pas suffisamment définie, une mission de bons offices du Secrétaire général et le fait qu'il doit diriger les négociations.

129. Nous comprenons que c'est là une mission complexe et lourde de responsabilités que le Conseil confie au Secrétaire général, et nous voudrions une fois de plus lui dire ici notre respect, notre confiance et notre appui. La participation du Secrétaire général à ces négociations, sur instructions du Conseil, l'aidera incontestablement à suivre le cours des négociations et à tenir le Conseil au courant de leur évolution et des progrès réalisés dans l'application de la résolution 365 (1974) et de la résolution d'aujourd'hui. Grâce à la participation du Secrétaire général, le Conseil pourra ainsi jouer un rôle positif important dans les entretiens. Cela lui permettra aussi, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent pour surmonter les obstacles qui se dresseraient sur la voie de la recherche d'un règlement juste et durable du problème.

130. Nous avons bien relevé le côté positif du projet de résolution qui vient d'être adopté et les dispositions, faibles mais pleines de possibilités, qu'il contient. Néanmoins, ma délégation tient à souligner qu'un règlement rapide, véritablement juste et durable du problème chypriote ne peut incontestablement être trouvé qu'au sein d'une instance élargie dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

131. Ma délégation se met résolument aux côtés du peuple chypriote, en faveur de la solution du problème chypriote dans l'intérêt des deux communautés — grecque et turque —, pour l'élimination de la tension dans cette région et pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans la Méditerranée orientale.

132. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Après une longue session, caractérisée par une série de longues consultations parfois difficiles, le Conseil de sécurité vient d'adopter un projet de résolution sur la question de Chypre, à la suite de la plainte soumise au Conseil par le Gouvernement de Chypre.

133. L'adoption du projet de résolution n'a pas été un exercice facile. Pendant presque un mois, les membres du Conseil ont été activement saisis de cette question. Il y a eu des consultations approfondies — tant parmi les membres du Conseil qu'entre ceux-ci et les parties intéressées. Ma délégation, de concert avec nos collègues membres non-alignés du Conseil, a joué un rôle actif dans les négociations qui ont rendu possible l'adoption du projet de résolution que nous avons en main. Ceux qui souhaitent reconnaître les faits de façon objective ne manqueront pas de constater que le texte actuel contient un certain nombre de dispositions importantes qui figuraient à l'origine dans le document de travail officieux établi par les membres non-alignés du Conseil. Naturellement, le texte ne contient pas tous les éléments importants du projet des non-alignés. Mais de toute évidence la résolution adoptée est une résolution du Conseil de sécurité et non un document des non-alignés.

134. Je devrais peut-être ajouter que ce n'est pas la première fois — et, en fait, ce ne sera pas non plus la dernière fois — qu'au Conseil ou dans d'autres organes des Nations Unies, les efforts du mouvement non-aligné n'auront pas été couronnés d'un succès total et absolu. Bien sûr, on avait prévu des difficultés de part et d'autre. Mais est-il vraiment possible de s'attendre à ce qu'un pays quelconque ou un groupe de pays obtienne tout ce qu'il veut dans une organisation aussi diverse que la nôtre ? Cependant, malgré ces difficultés, rien ne nous a jamais empêchés de poursuivre des initiatives qu'à notre avis, de façon collective ou indépendante, nous considérions comme servant les intérêts de la paix et de la sécurité. Et je pourrais ajouter que, tout au long, nous avons reconnu que tout apport que nous puissions faire — soit séparément, soit collectivement — à la cause de la paix, ne serait réalisé que si nous n'insistions pas pour imposer notre volonté.

135. La même considération nous a inspirés dans la question dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi. Tout au long de l'examen de la plainte soumise par le Gouvernement de Chypre et tout au long des longues conversations privées, la considération primordiale de ma délégation a été de trouver le moyen de mettre fin à l'actuelle tragédie de Chypre. Comme je l'ai dit devant le Conseil le 27 février [*1817e séance*], la seule façon efficace de le faire est d'appliquer scrupuleusement et rapidement la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, que le Conseil a faite sienne par sa résolution 365 (1974). Nous sommes heureux de constater que la résolution actuelle confirme cette position.

136. Comme presque toutes les autres délégations qui ont participé à nos délibérations, nous avions exprimé notre profonde préoccupation à l'égard de l'interruption des entretiens intercommunautaires et des circonstances qui avaient causé cette interruption. Nous croyions alors, tout comme maintenant, qu'il importait de reprendre ces conversations et de créer une atmosphère favorable à leur reprise. En résumé, une attitude nouvelle est nécessaire, et ma délégation est heureuse de constater que cette nouvelle attitude est clairement reflétée dans le texte que nous avons adopté. Les paragraphes 5 et 6 concernent précisément ce point.

137. Nous espérons — en fait, nous sommes certains — qu'armé de ce nouveau mandat important, le Secrétaire général convoquera les parties à la table de négociations et que sous sa direction, selon que de besoin, et compte tenu de la coopération de toutes les

parties intéressées, on pourra mettre fin à l'impasse actuelle et ouvrir une nouvelle voie vers la paix et la justice. Ma délégation lance un appel solennel à toutes les parties pour qu'elles offrent leur pleine coopération au Secrétaire général au moment où il entreprend cette nouvelle mission importante de bons offices, afin que la paix et la justice, que nous désirons tous voir régner à Chypre, puissent être réalisées par le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale de l'île et de sa politique de non-alignement.

138. Dans la déclaration que j'ai faite le 27 février, j'ai dit que mon gouvernement appuyait l'idée d'un délai dans le cadre duquel les dispositions de la résolution 3212 (XXIX) devraient être mises en œuvre. La résolution que nous avons adoptée ne traite pas précisément de cette question. Nous constatons avec plaisir, cependant, que le Secrétaire général a été prié de soumettre un rapport sur les progrès réalisés à tout moment qu'il jugera approprié et qu'en tout cas, le Conseil sera saisi de son rapport complet sur la mise en œuvre de la résolution 365 (1974) ainsi que sur l'application de la résolution actuelle d'ici trois mois environ. A notre avis, cela constitue une attitude positive à l'égard de la question, parce que cela reflète la volonté du Conseil de sécurité de suivre de près l'application de ses résolutions.

139. J'ai déjà dit que cette résolution est le fruit de longues consultations et négociations. Nous sommes heureux d'avoir participé au processus qui a abouti à ce résultat. Il ne sera donc étonnant pour personne — ni dans cette salle ni à l'extérieur — que la résolution représente un compromis et, à mon avis, le meilleur compromis possible dans les circonstances actuelles. Ma délégation aurait préféré un projet plus précis qui ne contienne pas d'ambiguïtés inutiles. Nous aurions préféré des termes plus énergiques dans certaines des dispositions. Et, certes, nous aurions été beaucoup plus heureux si le texte avait défini plus explicitement le rôle que doit jouer le Secrétaire général pour faciliter et mener les négociations entre les parties intéressées.

140. Cependant, nous n'avons jamais oublié combien il était important de tenir compte de la position légitime de toutes les parties intéressées. Cela n'est que naturel puisque, en dernière analyse, le succès ou l'échec des négociations dépend avant tout du degré de coopération et de compréhension dont les deux communautés peuvent faire preuve l'une envers l'autre, ainsi que de la coopération que toutes les parties intéressées peuvent offrir au Secrétaire général. Compte tenu de ces facteurs, ma délégation pense que le projet de résolution adopté par le Conseil représente un pas en avant important dans les efforts déployés par les Nations Unies, et surtout par le Conseil, pour favoriser la paix, la justice et la compréhension à Chypre. C'est pourquoi la délégation de Tanzanie s'est associée à son adoption.

141. Je veux également faire remarquer qu'au cours des consultations, un certain nombre de propositions et d'idées ont été avancées. Ma propre délégation, en coordination avec d'autres, a émis des idées concrètes concernant le cadre au sein duquel la nouvelle initiative en vue de la reprise des conversations intercommunautaires devrait se concrétiser. Afin de permettre le compromis actuel, il est un grand nombre de ces propositions sur lesquelles nous n'avons pas insisté. Naturellement, ma délégation en tant que membre non-aligné de ce Conseil, se réserve le droit de relancer certaines de ses propositions si les circonstances le rendaient nécessaire.

142. Je ne puis terminer ma déclaration sans rendre hommage au rôle important joué par le Président du Conseil, qu'il s'agisse du Ministre des relations extérieures ou du représentant du Costa Rica, dans la prise de la décision que vient d'adopter le Conseil. La patience, l'initiative et l'action du Président ont sans aucun doute permis aux membres du Conseil de poursuivre leurs consultations avec détermination et optimisme, même quand — et c'est le moins qu'on puisse dire — la situation apparaissait plutôt décourageante.

143. Je voudrais également, pour le compte rendu, dire la reconnaissance que nous éprouvons devant les efforts infatigables déployés par notre Secrétaire général pendant toute la période au cours de laquelle le Conseil de sécurité a examiné cette question. Sa participation personnelle et étroite à la recherche d'une solution acceptable nous rend encore plus convaincus de ce que, sous sa direction, les conversations entre les parties intéressées, lorsqu'elles reprendront, auront de grandes chances de connaître le succès.

144. Enfin, je voudrais me joindre à ceux de mes collègues qui ont rendu un hommage mérité à M. Huang Hua, représentant de la Chine, qui a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier.

145. M. ZAHAWIE (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'avait pas l'intention de demander la parole aujourd'hui. En fait, nous avons essayé de convaincre les autres membres du Conseil de s'abstenir d'expliquer leur vote, puisque le projet de résolution a été adopté par le Conseil sans être mis aux voix. Ce n'est pas la première fois que ma délégation a essayé de réduire au minimum le nombre des déclarations. De toute évidence, nos efforts ont échoué jusqu'à présent.

146. Ma délégation a été parmi les dernières à parler au cours du débat sur la question dont nous sommes saisis, et ce n'est que la semaine dernière que nous avons fait connaître nos vues à ce sujet [*1819e séance*]. Je vois donc pouvoir être bref dans les observations que je vais faire sur les résultats de nos délibérations.

147. Ma délégation, en tant que membre du groupe des non-alignés au Conseil, a essayé, en toute bonne foi, et dans un effort sincère, de trouver la formule

appropriée qui facilite la reprise des négociations entre les parties. Nous étions prêts à examiner toute proposition pratique et possible et nous avons essayé d'intégrer ces propositions dans un document de travail — un projet de résolution, s'il le fallait — qui aurait permis d'aboutir aux résultats voulus. Nous étions disposés, entre autres choses, à envisager la création d'un groupe — et pas nécessairement un groupe de non-alignés, comme certains membres semblaient le croire, mais simplement un groupe — chargé d'une mission de bons offices, si les parties intéressées pensaient que la formation d'un tel groupe serait véritablement utile et si celui-ci pouvait bénéficier de la coopération des parties. Cette idée a été écartée quand il s'est avéré à l'évidence que la formation de ce groupe était considérée comme prématurée à l'étape actuelle.

148. Après cela, ma délégation, là encore avec les autres membres du groupe des non-alignés, était prête à coopérer avec les autres membres du Conseil, afin de trouver le moyen de sortir de l'impasse. Quoi qu'on puisse penser ou imaginer à l'extérieur, le groupe des non-alignés a continué d'agir de bonne foi et en toute liberté de trouver la meilleure formule possible, conformément à son jugement, tant individuellement que collectivement.

149. Nous espérons que la résolution actuelle permettra véritablement d'améliorer la situation à Chypre et allégera les souffrances du peuple de l'île.

150. Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer la bienvenue au Ministre des relations extérieures de votre pays. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais vous féliciter pour la contribution inappréciable qui a été la vôtre aux consultations ardues qui se sont déroulées avant qu'on en arrive au projet de résolution que le Conseil a adopté aujourd'hui.

151. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Comme tous les membres du Conseil qui se sont inscrits sur la liste des orateurs ont parlé, je me propose de faire une déclaration en ma qualité de représentant du COSTA RICA.

152. Avec l'adoption du projet de résolution qui vient d'être soumis au Conseil de sécurité se termine l'examen d'une question dont l'étude — tant au cours de séances publiques que de consultations privées qui ont requis l'attention des membres du Conseil pendant plusieurs semaines — est apparue comme le meilleur témoignage de la préoccupation et des efforts de cet organe à propos du destin incertain d'une petite nation de la Méditerranée orientale.

153. Si les Nations Unies ont dû d'abord se pencher sur les troubles qui ont agité la vie de Chypre avant même que ce pays n'accède à l'indépendance, il faut cependant noter que, pendant une période relativement longue, la lutte qui opposait les deux communautés qui habitent cette île a pu être atténuée. Hélas, cette période a été interrompue avec les événements qui se sont déroulés à partir du mois de juillet 1974 et, depuis lors, ma délégation n'a cessé de suivre avec attention l'évolution tragique de la situation à Chypre.

154. Notre position au Conseil nous a permis de faire connaître notre point de vue, toujours conforme au sentiment du peuple costa-ricien et à la conduite de ses représentants dans l'arène internationale.

155. Nous n'avons cessé de réaffirmer notre solidarité avec le peuple chypriote tout entier devant toute tentative visant à compromettre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous avons été vivement préoccupés des conséquences qu'a eues la guerre pour des milliers d'êtres humains, conséquences qui se traduisent par des pertes en vies humaines, des personnes blessées ou estropiées du fait des actions militaires, des gens expulsés de leurs terres et de leurs foyers, et des milliers de réfugiés dont le problème humain n'a pas été résolu.

156. Mais, tout en réaffirmant les valeurs authentiquement nationales de Chypre et la préoccupation qui est la nôtre devant la souffrance humaine, ma délégation a toujours suivi la ligne de conduite qui consiste à appuyer tout effort qui, au sein du Conseil de sécurité, ait pour but de rechercher des solutions constructives, partant de l'idée que toute action de la part du Conseil doit respecter la souveraineté du peuple chypriote.

157. Nous avons donc soutenu que c'est avant tout aux parties chypriotes elles-mêmes qu'il incombe de régler leurs différends.

158. Il est de fait que les traités qui ont établi l'indépendance de l'île ont mis en cause d'autres puissances, en tant que garantes. Il est certain également que deux de ces puissances — la Grèce et la Turquie — ne sauraient échapper à la responsabilité qui est en grande partie la leur dans la rupture de la paix précaire à Chypre, à partir du mois de juillet 1974.

159. Ma délégation s'est jointe à tous les appels lancés pour qu'aucune intervention étrangère ne vienne entraver les règlements possibles que la communauté internationale espérait voir se réaliser directement et grâce à des négociations entre les deux communautés de l'île. Peu après les événements de juillet 1974, il est apparu que les efforts du Conseil de sécurité, en plus de viser un cessez-le-feu et le retrait de toutes les troupes étrangères de l'île, visaient également des négociations directes entre les parties au combat afin que ce soient elles-mêmes qui conviennent du statut futur de leur pays.

160. Les résolutions du Conseil ont rencontré l'appui unanime de l'Assemblée générale, qui a témoigné de la validité de ce processus, dans la résolution 3212 (XXIX) adoptée le 5 novembre 1974.

161. L'interruption des conversations qui venaient à peine d'être entamées, dès la déclaration unilatérale qui proclamait l'existence de l'Etat fédéré turc de Chypre, le 13 février 1975, a amené l'une des parties à porter à nouveau la question devant le Conseil de sécurité.

162. La partie chypriote turque ayant déclaré clairement que son action n'avait pas pour but de compromettre l'indépendance, la souveraineté ou l'intégrité territoriale de Chypre, ni qu'elle préjugeait de quelque façon que ce soit le résultat des négociations futures, un débat difficile qui, d'une certaine façon, a cependant permis de calmer les esprits, devait néanmoins se prolonger au Conseil de sécurité pendant trois semaines.

163. Ma délégation peut témoigner de l'importance des efforts déployés par le Conseil pour trouver des formules répondant à l'intérêt des parties, et de la patience manifestée au cours des consultations afin d'adopter — sans satisfaire pleinement les aspirations de toutes les parties — au moins un projet de résolution visant avant tout à relancer les négociations dans un nouveau cadre de procédure donnant un rôle plus actif au Secrétaire général. A cet égard, nous devons reconnaître ici l'intérêt profond que porte le Secrétaire général à la solution satisfaisante du problème chypriote et les grands efforts qu'il a déployés à cette fin.

164. Ma délégation a soutenu pleinement le projet de résolution qui a été adopté, certaine qu'une mission de bons offices du Secrétaire général conduira les deux parties à Chypre à définir le destin de leur pays, dans le nouveau cadre des négociations. La communauté internationale compte que cette fois-ci les vieilles rancœurs s'évanouiront et que Chypre est au seuil d'une nouvelle ère.

165. Pour terminer, ma délégation voudrait remercier vivement les membres du Conseil qui ont félicité M. Gonzalo Facio, Ministre des relations extérieures du Costa Rica, de sa participation aux délibérations au cours de la première semaine de la session, alors que notre pays venait de prendre la présidence du Conseil de sécurité. Sa présence à la direction des débats, comme le Ministre l'a dit lui-même dans son intervention du 5 mars [*ibid.*], témoignait de l'importance exceptionnelle que le Costa Rica accorde au poste de président du Conseil, et particulièrement au problème de Chypre dont nous venons de terminer l'examen par l'adoption du projet de résolution.

166. Je remercie également les représentants des paroles aimables qu'ils m'ont adressées pour la façon dont j'ai pu présider cet organe important des Nations Unies.

167. En ma qualité de PRÉSIDENT, je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

168. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Les réunions du Conseil de sécurité ayant trait à Chypre ont été particulièrement longues et difficiles. Elles ont duré plus de trois semaines, et les membres du Conseil ont eu des consultations longues et laborieuses, portant sur des problèmes parfois logiques et concrets et parfois moins logiques et moins concrets.

169. Les réunions et les consultations ont été présidées par trois présidents consécutifs; c'est un record en soi. Je tiens à rendre hommage aux trois présidents ainsi qu'au Secrétaire général qui, du haut de son trente-huitième étage, a sans doute travaillé plus que quiconque à ce sujet.

170. Nous avons apprécié la parfaite objectivité du représentant de la Chine, l'attitude humaine et le dévouement à ses fonctions internationales du Ministre des relations extérieures du Costa Rica, M. Facio, et votre propre patience et votre habileté, Monsieur le Président. Mon gouvernement est particulièrement reconnaissant au Ministre des relations extérieures de votre pays, Monsieur le Président, pour le geste exceptionnel qu'il a eu en venant à New York pour présider personnellement nos réunions.

171. Après tout ce qui s'est dit autour de cette table au cours des trois dernières semaines, si vous me permettez d'exprimer l'opinion de mon gouvernement sur le texte qui vient d'être adopté, je le ferai très brièvement et je me bornerai à dire que nous n'éprouvons pas la moindre difficulté à en accepter tout le contenu. Cependant, nous regrettons ce qui en a été omis. Dans sa sagesse, le Conseil a décidé que cette résolution allait assez loin pour assurer le progrès vers la solution définitive du problème chypriote. Nous ne pouvons qu'espérer que vous avez raison. Pour ce qui est du Gouvernement grec, il fera tout en son pouvoir pour prouver que vous aviez raison.

172. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je voudrais informer les membres du Conseil que M. Çelik a exprimé le désir de faire un nouvel exposé. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 1813e séance tendant à inviter M. Çelik aux termes de l'article 39 du règlement provisoire, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

173. M. ÇELIK *(interprétation de l'anglais)* : J'ai demandé la parole pour exprimer le point de vue de la partie chypriote turque à l'égard du projet de résolution qui vient d'être adopté. Mais avant de le faire, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité des efforts laborieux que vous avez déployés et qui ont eu pour aboutissement l'adoption de ce projet.

174. Nous remercions également très sincèrement M. Huang Hua, représentant de la République populaire de Chine, ainsi que M. Facio, Ministre des relations extérieures du Costa Rica, qui vous a précédé, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil de

sécurité, de même que nous remercions le Secrétaire général, pour vos efforts inlassables et la contribution que vous avez tous apportée à cet égard.

175. Je ne vais pas discuter en détail chacun des paragraphes de cette résolution. Le premier paragraphe du préambule fait allusion au soi-disant gouvernement de Chypre, que nous ne reconnaissons pas et qui, en fait, n'existe pas. Cette mention seule rend la résolution inacceptable à nos yeux. Comment une communauté, qui est partie à un conflit bicommunautaire, peut-elle venir ici, au Conseil de sécurité, où le conflit lui-même est discuté, prétendre représenter le Gouvernement de Chypre dans son ensemble et prétendre nous représenter, nous, communauté chypriote turque, deuxième partie au conflit ? C'est là une contradiction; c'est paradoxal, peu réaliste, et par conséquent inacceptable.

176. Nous ne pouvons donc accepter aucune résolution qui parle de l'administration chypriote grecque comme étant le Gouvernement de la République de Chypre. Cependant, je voudrais confirmer une fois de plus que nous demeurons fidèles à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. Nous estimons également que les principes fondamentaux inscrits dans la résolution actuelle sont acceptables. Compte tenu de cela, et par respect pour le Conseil de sécurité, nous sommes disposés à continuer les négociations avec la communauté chypriote grecque aux termes des nouvelles procédures qui seront mutuellement acceptées par les deux parties grâce aux bons offices du Secrétaire général.

177. En fait, nous n'avons jamais quitté la table des négociations. Notre objectif principal est de créer une nouvelle base constitutionnelle pour la République de Chypre, qui apportera la paix et la prospérité dans l'île.

178. En ce qui concerne la suggestion selon laquelle le Siège des Nations Unies à New York doit être le nouveau lieu où se dérouleraient les conversations, je voudrais indiquer que, pour le côté chypriote turc, Nicosie est, tant pour des raisons politiques que pratiques, le lieu le plus approprié. Mais étant donné que toutes les modalités et procédures nouvelles devront faire l'objet de négociations et d'accord mutuel de la part des deux côtés, c'est dans ce cadre que cette question sera examinée et réglée.

179. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

180. M. BAROODY (Arabie saoudite) *[interprétation de l'anglais]* : Messieurs, vous méritez d'être applaudis pour avoir adopté une résolution par consensus, qui est remarquable, d'une part, par ses phrases bien ordonnées et sa rédaction précise, et, d'autre part, par ses nobles buts. Mais je crains que vous ayez transféré la responsabilité en ce qui concerne la recherche d'une solution au Secrétaire général, qui, à lui seul, n'aurait pas dû, selon moi, être chargé de cette tâche sans qu'un dispositif permettant d'obtenir des résultats pratiques n'ait été établi au préalable.

181. Certains d'entre vous peuvent penser qu'il n'est guère indiqué de ma part de m'adonner à une critique quelconque de vos efforts, mais selon mon humble expérience, ils risquent, je dois le dire, de prolonger les souffrances des Chypriotes, quelles que soient leur origine nationale ou leurs convictions politiques.

182. J'espère sincèrement que mes observations ne seront pas mal interprétées, mais je dois cependant être franc envers vous : après trois semaines d'intenses délibérations et d'inlassables consultations, vous avez produit un document bien rédigé, certes, mais qui ne calmera pas la soif du peuple chypriote pour une paix véritable et qui ne calmera pas non plus ses craintes en ce qui concerne tous les conflits politiques ou communaux qui pourraient surgir à l'avenir.

183. Je suis certain que les représentants des membres de l'OTAN au Conseil ont fait de leur mieux pour concilier les divergences capitales qui existent entre les parties intéressées, et ce, sans aucun doute, dans le cadre des instructions que chacun de ces représentants avait reçues de son gouvernement; mais je soupçonne que ces instructions n'ont pas été bien orchestrées en raison des opinions divergentes des responsables de leur politique; c'est pourquoi vous avez choisi le plus petit commun dénominateur et établi un consensus qui, malgré une harmonie verbale simulée, est en fait une cacophonie, reflétant ainsi le manque de détermination de la part des membres de l'OTAN à rechercher une solution pratique qui serait favorable au peuple de Chypre.

184. Naturellement, nous ne nous attendions pas à voir le Conseil produire une panacée, mais le projet de résolution adopté aujourd'hui peut être comparé à un couvre-pieds multicolore auquel chacun a rapporté une pièce, cette couverture étant malheureusement trop mince pour réchauffer le peuple de Chypre, que l'on continue à laisser au froid.

185. Tels sont les faits. Pourquoi tant d'émotion dans mes paroles ? En raison de la triste situation dans laquelle se trouve le peuple. Je ne me préoccupe pas ici de nos gouvernements : ils viennent et passent, et je les ai vus venir et passer partout; je m'inquiète au sujet de la population, car nous devons tous être inquiets de son sort si nous nous inspirons du vieil adage selon lequel "les dirigeants d'un peuple sont ses serviteurs".

186. Les petits Etats représentés au Conseil, trouvant qu'ils ont été écoutés poliment mais que ceux qui ont cousu le couvre-pied n'ont pas tenu compte de leur opinion, ont finalement dû accepter la résolution de consensus, car on les a convaincus que ce

couvre-pied, si léger soit-il, était mieux que rien. Tels sont les faits. Or nous nous leurrons nous-mêmes.

187. La résolution a tout au moins permis au Conseil de sauver la face, dans ce sens qu'on est finalement arrivé à un consensus. Mais moi qui avais dénigré le veto, j'ai maintenant de la nostalgie pour lui; nous savons au moins où nous en sommes lorsqu'il y a un veto ! Mais nul, en dehors du Conseil — ni d'ailleurs au sein du Conseil — ne s'y laisse prendre, moins que tout autre les habitants de Chypre et les autres parties directement intéressées.

188. Pouvons-nous, aux Nations Unies, nous permettre d'aller à la dérive, pour devenir la risée de tout le monde ? N'oublions pas que les peuples deviennent de plus en plus cyniques en ce qui concerne l'Organisation. Non, nous ne pouvons laisser les Nations Unies dériver sur l'océan déchaîné des conflits et des dissensions, car elles risqueraient de s'échouer sur des rochers qui les anéantiront. C'est ce qui est arrivé à la Société des Nations, pour la simple raison, toujours valable aujourd'hui, que ses membres ne voyaient que leurs propres petits intérêts nationaux.

189. Est-ce une homélie, un sermon ? Non, c'est un avertissement. Comment pouvons-nous sortir de cette impasse ?

190. Admettons que les membres de l'OTAN — et deux des parties intéressées, en l'occurrence, en font partie — n'ont pas pu jusqu'ici improviser une solution satisfaisante, bien que, autant que je sache, la Grèce comme la Turquie soient des alliés dévoués de l'OTAN. Quelle est l'alternative ? Le représentant de l'Union soviétique a fait une suggestion, à savoir, si j'ai bien compris, que les membres permanents du Conseil de sécurité devraient essayer de sauver ce qui peut être sauvé. Je n'ai pas été surpris de constater que certains n'étaient pas d'accord avec lui. Je parle objectivement. Il n'y a là rien de nouveau. Au vrai, pour reprendre un adage galvaudé, la plupart du temps, nous sommes d'accord pour dire que nous ne sommes pas d'accord.

191. Mais allons plus loin. Pourquoi les membres de l'OTAN n'ont-ils pu arriver à s'entendre ? Parce que ceux qui formulent la politique de leur gouvernement sont comme les représentants siégeant à la Société des Nations, que j'ai observés *ex officio* dans les années 20 et 30 : ils ne voyaient que leurs intérêts nationaux sans dûment considérer ceux des autres Etats membres. Comment en sortir ?

192. Il n'y a plus que trois mois d'ici le 15 juin. Trois mois de 1975 se sont déjà écoulés, et pourtant il semble que le 1er janvier 1975, c'était hier. Que vont penser de nous les habitants de Chypre, Grecs et Turcs ? Trois mois passent comme un éclair. Pourquoi devrions-nous charger notre secrétaire général de cette tâche ingrate sans, je le répète, établir le mécanisme convenable, ou sans lui donner, comme on dit ici, un mandat précis ? Dans cette résolution, tout est laissé en l'air — et je parle techniquement, maintenant.

193. Même notre collègue, notre frère de la Chine, M. Huang Hua, a dit qu'il n'avait d'autre choix que d'accepter ce texte parce qu'il se réclamait de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. Il a déclaré en quelque sorte, en représentant d'un gouvernement sérieux : "Après tout, si les habitants de la région ne peuvent résoudre ce problème, comment pourrions-nous, depuis la Chine, téléguider un règlement ?" On ne peut donc blâmer M. Huang Hua. On ne peut pas non plus blâmer M. Malik. Ce qui ne signifie pas que je blâme les autres, bien qu'ils encourent une responsabilité particulière, surtout le Royaume-Uni. Je suis convaincu que ni M. Richard ni ses adjoints n'ont ménagé leurs efforts, non plus que notre excellent ami M. Scali et ses adjoints, sans oublier les autres, les représentants de la France et de l'Italie. Mais le résultat, c'est zéro. Faut-il nous en contenter après trois semaines de délibérations au Conseil ? Je ne suis pas parti le week-end dernier; je regardais les membres du Conseil allant et venant comme une navette, mais une navette qui ne laisserait ni fil, ni trame.

194. Je suppose que vous voulez tous aller dîner. Ici, nous sommes bien nourris et bien vêtus. Mais les habitants de Chypre, eux, souffrent. Nous sommes les représentants de nos gouvernements; nous sommes une extension des dirigeants de nos pays respectifs.

195. A mon avis, nous devrions aider le Secrétaire général en lui adjoignant des experts, non pas des experts au sens classique et dépassé d'experts de chancellerie, mais des experts spécialisés dans les questions de Chypre et de la Méditerranée, des experts des pays membres permanents du Conseil qui soient au-dessus de la politique. Est-ce possible ? Bien sûr. Quand les gouvernements le veulent bien, tout est possible. Sinon, rien n'est possible. Demandons à de tels experts de réfléchir à la question et d'aider le Secrétaire général à remplir la tâche que vous lui avez confiée aux termes de la résolution. C'était mon premier point.

196. Le second point est d'essayer d'aboutir à ce que j'appellerais la "neutralisation de Chypre", grâce à un pacte qui serait signé non seulement par les parties directement concernées, mais également par les grandes puissances et toutes les puissances de la région. Pour qu'il soit valide, il faudrait qu'il soit enregistré ici aux Nations Unies, afin que personne ne puisse tirer les ficelles.

197. Lorsque, dans ma première déclaration, j'ai fait devant le Conseil l'historique de la situation, c'était pour montrer comment l'on avait tiré les ficelles à propos de Chypre depuis 1878, année du Congrès de Berlin. Les *dramatis personae* ont changé, mais il y a encore quelqu'un qui tire les ficelles. Je ne

sais pas dans quelle mesure les Anglais tirent les ficelles à notre époque. Ils ont des responsabilités là-bas, et c'est pourquoi ils y sont encore, conformément à l'accord de Zurich. Mais qui tire les ficelles maintenant ? Et qui surveille à distance ceux qui tirent les ficelles actuellement en se demandant s'il aura peut-être lui-même quelques ficelles à tirer ? Je ne veux pas citer de noms. Pourquoi ? Cela serait embarrassant. Ils siègent ici; ce sont des amis, malgré leurs idéologies et leurs croyances politiques.

198. Pouvez-vous confier au Secrétaire général un mandat afin qu'il examine la possibilité d'établir, avec l'aide des experts que j'ai mentionnés dans la première partie de ma déclaration, un plan ayant pour objet de neutraliser Chypre grâce à un pacte signé par les grandes puissances qui ont des intérêts spéciaux et ont peut-être encore des intérêts stratégiques ou autres dans la région ? Nous, peuples de l'Asie, ne sommes pas dupes. Chypre fait partie de l'Asie occidentale. Vous ne pouvez plus jouer avec notre destin. Nous sommes des gouvernements faibles; nous n'avons pas de pouvoir. La population nous écrasera un jour — tous les gouvernements. Qui sommes-nous ? Et, puisque j'ai la parole, je dois vous prévenir parce que cela est important. Je crois que quelqu'un a dit — cela a été publié dans les journaux — : "Maintenant, si certaines personnes au Moyen-Orient" — vous savez de qui il s'agit — ne se conduisent pas comme elles le devraient et essaient de nous étouffer, nous avons des plans". Cela a été publié dans le *Harper's magazine*. Les gouvernements ne pourront peut-être pas résister, mais tous les intérêts de cette puissance seront détruits par les peuples d'Afrique et d'Asie. Ils détruiront les gouvernements aussi. Et si je fais partie d'un gouvernement et qu'ils me détruisent, je dirai : "Hosannah, je vais mourir pour le peuple". Donc, vous, grandes puissances, ne jouez pas avec le feu — et Chypre fait partie du "feu".

199. Vous avez démembré l'empire Ottoman après la première guerre mondiale. Où sont tous vos empires maintenant ? Ils ont disparu. Quiconque voudrait se griser de puissance sans avoir un empire comme les empires anciens chancellera et tombera. Mais, ne croyez pas que nous nous réjouirions, nous, si les aspirants à un empire et ceux qui les soutiennent étaient réduits en poussière, non seulement parce que nous en supporterions les conséquences mais aussi parce que notre sympathie va aux peuples de ceux qui ont le pouvoir, car ils paieraient les conséquences tout comme nous.

200. Pour terminer, je voudrais revenir à l'appel que j'ai déjà lancé à mes frères grecs et turcs. De grâce, tant que les Nations Unies n'auront rien fait de positif, ne soyez pas trop intransigeants. Et je fois vous féliciter d'ailleurs tous deux du calme et de l'objectivité avec lesquels vous avez traité la question dont est saisi le Conseil. Vous avez agi comme des frères en désaccord. Je n'ai jamais vu de haine se peindre sur vos visages, et cela est admirable. J'ai pensé que je devais vous le dire. De grâce conservez cette bonne attitude, ces bons rapports entre vous tous, parce qu'il n'y a pas qu'une partie mais plusieurs.

201. J'espère qu'avec ces suggestions — qu'elles soient suivies ou rejetées — nous pourrons, d'ici trois mois, voir la paix refleurir dans cette île et l'amitié triompher finalement entre nos frères grecs et turcs.

202. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Le représentant de Chypre a demandé la parole et je la lui donne.

203. M. CLERIDES (Chypre) *[interprétation de l'anglais]* : Je sais que le nom du représentant de la Turquie figurait sur la liste des orateurs. Il désirait avoir le dernier mot. Lorsqu'il a constaté que j'avais fait inscrire mon nom après le sien sur la liste des orateurs, il a fait retirer son nom, manifestement résolu d'avoir le dernier mot. Il me semble que c'est une coutume turque que d'exiger d'avoir le dernier mot. Mais cette fois-ci, je vais lui laisser la parole car, pour moi, peu importe qui parle le dernier. Ce qui compte c'est de dire ce qu'il faut pour sauver Chypre.

204. Il y a vingt jours, ma délégation et moi-même sommes venus au Conseil de sécurité, préoccupés de l'indépendance de notre pays, de son intégrité territoriale et de son non-alignement — préoccupés, en vérité, de son existence même. Le représentant de la Turquie voudrait nous faire croire qu'il n'y avait aucune raison pour le Conseil de se réunir; qu'il n'y avait aucune raison d'adopter une résolution; que l'acte arbitraire et unilatéral de la partie turque n'avait pas vraiment changé la situation; et que nous devrions reprendre les négociations sous la pression de l'occupation turque de 40 000 hommes, sous la pression de 200 000 réfugiés qui vivent dans le dénuement et sous la pression de la volonté turque d'imposer sa propre solution. Pour moi et pour ma délégation, ces longues délibérations du Conseil ont été une période d'anxiété parce que durant ce temps, l'existence même de notre pays était en jeu.

205. Nous estimions que la situation était telle que certaines mesures urgentes devaient être prises pour protéger l'existence de Chypre en tant qu'Etat indépendant. Nous regrettons qu'en dépit du fait que nous ayons indiqué clairement quelles mesures nous estimions nécessaires, celles-ci n'aient pas été adoptées par le Conseil. Celui-ci, dans toute sa sagesse, s'en est tenu à des mesures que nous jugeons moins efficaces. Nous nous inclinons devant la sagesse du Conseil, mais nous voudrions cependant dire que celui-ci, dans son désir de compromis, dans son désir de prendre des mesures ne risquant d'offenser personne, pourrait bien avoir compromis l'existence même de la République de Chypre. Nous espérons ardemment que cette prédiction se révèle inexacte.

206. Nous tenons, en même temps, à déclarer solennellement que si ces mesures que le Conseil a adoptées — après de longues délibérations et en ayant pour souci de n'offenser personne — se révélaient inadéquates, une responsabilité plus lourde encore reposerait sur les épaules du Conseil quant à ce qui pourrait en résulter. Si un pays non-aligné voyait ainsi son indépendance détr[illegible] c'est au Conseil de sécurité qu'en incomberait la responsabilité.

207. Nous sommes, actuellement, prêts à nous incliner devant le consensus auquel le Conseil est parvenu, mais sans être le moins du monde persuadés que les mesures qui ont été prises seront suffisamment efficaces pour protéger l'indépendance de Chypre. Ces mesures comprennent certes certains points que nous ne sous-estimons pas. En dépit des efforts du représentant de la Turquie pour affirmer ici qu'il n'existe pas de Gouvernement de la République de Chypre — efforts qui, je l'ai indiqué, visaient à ramener Chypre à la condition d'un Etat ayant deux communautés autonomes, sans personnalité internationale, et ainsi à mettre le sceau final à l'enterrement de l'indépendance de Chypre — il est encourageant de voir que dans cette résolution du Conseil de sécurité, il est clairement fait mention d'un gouvernement de la République de Chypre, son existence étant reconnue par le Conseil.

208. De même, il est réconfortant qu'en dépit de tous les efforts qui ont été faits ici pour prouver que cet appel au Conseil de sécurité était inutile, le Conseil reconnaisse par consensus que la résolution 3212 (XXIX), qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République et le retour des réfugiés, n'a pas été appliquée.

209. Il est encourageant en outre de voir que le Conseil a confié au Secrétaire général la responsabilité de lui faire rapport, dans un délai donné, sur les progrès accomplis ou pouvant être accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX). Mais malgré tout cela, nous restons inquiets pour la sécurité, l'indépendance et l'existence même de notre pays.

210. Nous entendons cependant faire preuve d'un esprit constructif, et c'est dans cet esprit que je déclare ici officiellement que nous coopérerons avec le Secrétaire général dans son effort pour, dans le cadre de cette procédure nouvelle, donner un nouvel élan à des négociat' ns libres ayant pour but de résoudre le problème de Chypre.

211. Nous pensons qu'avec les termes du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter, le Secrétaire gé ral a maintenant une responsabilité accrue. Il se trouve directement engagé. Il a la responsabilité de participer aux négociations, de les diriger, car pour nous il est proprement impensable que cet engagement direct du Secrétaire général puisse, comme certains voudraient nous le faire admettre, s'effectuer par contrôle à distance. Nous pensons que sa présence lors des entretiens ainsi que sa présidence lors des entretiens, sont les éléments nécessaires propres à donner un élan nouveau à l'effort auquel nous attribuons tous tant d'importance : l'effort visant à résoudre le problème de Chypre grâce à une solution librement convenue entre les parties.

212. J'ai dit que je ne voulais pas avoir le dernier mot. J'aurais pu ajouter que je n'entendais pas parler très longuement car les délibérations ont déjà été suffisamment prolongées. En dépit des résultats obtenus, — et je répète que pour ce qui est de mesures concrètes visant à préserver l'indépendance de Chypre, j'estime que ces résultats ne sont pas satisfaisants — je tiens à remercier sincèrement tous les membres du Conseil pour l'attention avec laquelle ils ont écouté exposer le problème de Chypre et pour les longues et nombreuses délibérations qu'ils y ont consacrées. Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont présidé successivement ces délibérations.

213. Le débat est maintenant terminé, mais dans la mesure seulement où un projet de résolution a été adopté. Je suis particulièrement heureux que dans le dernier paragraphe, le Conseil "*Décide* de demeurer activement saisi de la question". Je pense en effet que le Conseil devrait observer en permanence la situation à Chypre. J'espère aussi que le Secrétaire général, dans les efforts qu'il fera pour trouver une solution au problème de Chypre, trouvera chez le représentant de la Turquie et chez son gouvernement une coopération égale.

214. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

215. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai préféré être le dernier orateur afin d'entendre les représentants des deux communautés avant d'exprimer le point de vue de mon gouvernement. Nous avons entendu M. Çelik; il était donc naturel que nous entendions M. Clerides. J'estimais que c'était marque de courtoisie que de céder mon tour aux parties. Tous ceux qui sont au courant des débats du Conseil de sécurité savent qu'il m'a presque toujours été impossible d'avoir le dernier mot lorsque mon homologue qui occupait le siège de Chypre était M. Rossides. Je n'ai donc pas, personnellement, l'habitude d'avoir le dernier mot. Je répète qu'il s'agit simplement d'une question de courtoisie.

216. Le Conseil a maintenant entendu comment les choses ont été interprétées. Il a aussi entendu le ton et le style. Ils reflètent le ton et le style des Chypriotes grecs, de leur dirigeant et de leur presse. Malgré cela, nous espérons pouvoir négocier avec eux.

217. J'avais l'intention lorsque j'ai demandé à prendre la parole, de faire certaines observations qui ont une importance essentielle du point de vue de la politique de mon gouvernement à l'égard du pro-

blème de Chypre. Je me dois de les faire, avec votre permission, Monsieur le Président. Mais je serai très bref.

218. Au cours de ces trois longues semaines, on a beaucoup parlé du "Gouvernement" de Chypre. Le Gouvernement turc estime qu'il y a eu un Gouvernement de Chypre dans le passé et qu'aucun effort ne devrait être épargné pour en établir un à l'avenir. Si j'ai bien compris, c'est là un des buts des entretiens intercommunautaires.

219. Mais dans sa forme actuelle, la résolution, qui fait illusion à un Gouvernement de Chypre, est inacceptable pour la Turquie, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire antérieurement.

220. Mon gouvernement considère la résolution actuelle du Conseil de sécurité comme un appel renouvelé lancé par des membres de cet organe aux parties intéressées pour qu'elles résolvent le problème chypriote de la seule façon logique : par négociations entre les parties. La partie turque est prête à discuter avec le Secrétaire général, que le Conseil prie d'entreprendre une nouvelle mission de bons offices de façon à faciliter la reprise et le progrès des négociations de la manière la plus appropriée, qui soit acceptable pour toutes les parties intéressées.

221. Au cours du long débat et des longues consultations officieuses, nous avons indiqué clairement notre point de vue sur les méthodes qui pourraient être considérées comme le début d'une série de négociations couronnées de succès.

222. Avec votre permission, Monsieur le Président, et malgré l'appel lancé par le représentant du Royaume-Uni, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que la façon dont j'interprète le texte est quelque peu différente dans la version française, là où il est fait allusion à de "nouvelles procédures agréées" au paragraphe 6. Ayant participé à toutes les phases des négociations, je pense que la prochaine mesure que le Secrétaire général devra prendre devrait répondre à cette constatation que de "nouvelles procédures doivent être agréées".

223. Nous avons également fait connaître à tout le monde notre opinion en ce qui concerne l'endroit où les entretiens devraient avoir lieu. Qu'il me suffise de dire, à ce stade, que nous maintenons cette opinion ainsi que celle exposée à maintes reprises au Secrétaire général lui-même et aux membres qui ont rédigé les différent textes, lorsqu'ils ont eu le temps de nous consulter. Je n'ai pas besoin de répéter ces opinions, mais je suppose que le représentant de l'Etat fédéré turc de la République de Chypre, M. Çelik, a indiqué quelle serait la préférence de sa partie, étant donné qu'ils sont les négociateurs. Aucun de nous autour de cette table, sauf le représentant de la communauté chypriote grecque, ne fait partie des négociateurs.

224. Nous sommes prêts à soumettre toutes nos idées sur les autres questions mentionnées au paragraphe 6 au Secrétaire général — qui, je dois dire, jouit de la confiance totale du Gouvernement turc — de sorte que sa tâche consistant à trouver une base d'accord pour les négociations pourrait en être facilitée.

225. En terminant, je voudrais exprimer notre gratitude à vous, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, à vos prédécesseurs, le représentant de la Chine et le Ministre des relations extérieures de votre pays, ainsi qu'à tous les représentants des pays membres, qui ont travaillé de façon si active et efficace, avec tant de patience et de compréhension, pour parvenir à une solution acceptable. Mon pays, pour sa part, n'épargnera aucun effort pour atteindre ce but.

226. Je voudrais maintenant m'adresser à mon collègue de la Mauritanie.

[*L'orateur poursuit en français*]

227. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans lui retourner ses sentiments d'amitié basés sur des liens culturels et historiques, auxquels la visite du président Moktar Ould Daddah a donné un essor nouveau l'an dernier. Ces liens que vient d'évoquer le représentant de la République islamique de Mauritanie sont chers au cœur de tous les Turcs.

228. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

229. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne tiens pas à avoir le dernier mot après mon collègue de la Turquie mais je dois faire une observation au sujet de ce qu'il a dit.

230. Il nous a dit qu'il estimait qu'il valait mieux avant de parler lui-même, entendre ce que les deux parties au différend avaient à dire. Eh bien, je vais rappeler à M. Olcay que, tout au long de ces délibérations, il a été la principale partie au différend dans la mesure où il représente le pays qui occupe un territoire étranger.

231. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

232. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que je n'aime vraiment pas devoir reprendre la parole après mon collègue de la Grèce, je voudrais dire que l'adjectif qu'il a employé pour qualifier l'occupation de Chypre par les forces turques m'oblige à rappeler au Conseil que j'ai toujours dit qu'il y a un état d'occupation permanente de Chypre depuis 15 ans — qui, à ma connaissance, n'a pas encore pris fin à ce jour — par les forces du pays de mon collègue assis de l'autre côté de la table.

233. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant de Chypre.

234. M. CLERIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Peut-être le différend entre le représentant de la Turquie et le représentant de la Grèce sur la question de savoir qui occupe Chypre pourrait-il être résolu facilement par le retrait de leurs forces de Chypre !

235. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

236. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à déclarer que la Turquie est et restera fidèle aux termes de la résolution 3212 (XXIX) quand toutes les dispositions en seront appliquées.

La séance est levée à 19 h 25.

Notes

[1] Voir résolution 367 (1975).

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00400 82-61203—October 1983—800